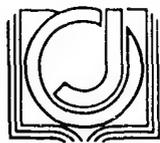


---

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8<sup>e</sup> Législature

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(37<sup>e</sup> SÉANCE)**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 13 mai 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation d'un parlement étranger** (p. 1065).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 1065).

#### NÉGOCIATIONS EST-OUEST SUR LA DÉNUCLÉARISATION DE L'EUROPE (p. 1065)

MM. Alain Lamassoure, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

#### OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT CONSACRÉ AUX PRIVATISATIONS (p. 1066)

MM. Alain Griotteray, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

#### GRÈVES À AIR INTER ET À AIR FRANCE (p. 1067)

MM. Germain Gengenwin, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

#### SITUATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 1068)

MM. François Asensi, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

#### BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT (p. 1068)

MM. Bernard Deschamps, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

#### SIDA (p. 1069)

M. François Bachelot, Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

#### SITUATION DES IMMIGRÉS (p. 1071)

Mme Françoise Gaspard, M. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

#### PROCÈS BARBIE (p. 1073)

MM. Pierre Mauroy, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### LOGEMENT SOCIAL (p. 1075)

MM. Jacques Badet, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

#### RÉTABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ SUR LA GUERRE D'ALGÉRIE (p. 1076)

MM. Claude-Gérard Marcus, André Giraud, ministre de la défense.

### PREMIÈRE SESSION DU BACCALURÉAT PROFESSIONNEL PRÉPARÉ EN DEUX ANS (p. 1077)

M. Gérard Kuster, Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle.

#### RÉDUCTION DE LA DURÉE DE L'EXONÉRATION DE L'IMPÔT FONCIER (p. 1077)

MM. Hector Rolland, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

#### CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES CONTRÔLEURS AÉRIENS (p. 1078)

MM. Michel Hannoun, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1079)

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

3. **Rappel au règlement** (p. 1079).

MM. Hector Rolland, le président.

4. **Durée et aménagement du temps de travail.** Suite de la discussion d'un projet de loi, rejeté par le Sénat, après déclaration d'urgence. (p. 1079).

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Motion de renvoi en commission de M. Lajoinie : MM. Georges Hage, le ministre, Etienne Pinte, rapporteur de la commission des affaires culturelles. - Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

#### *Rappels au règlement* (p. 1087)

MM. Gérard Collomb, le président, Jacques Barrot, président de la commission des affaires culturelles ; Georges Hage.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1088)

MM. Gérard Collomb, le président, le rapporteur, Mme Jacqueline Hoffmann.

MM. Gérard Collomb, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 1090)

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION D'UN PARLEMENT ÉTRANGER

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires de la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande, conduite par M. Eddie Emanuel Isbey.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. (*Mmes et MM. les députés, Mmes et MM. les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

### NÉGOCIATIONS EST-OUEST SUR LA DÉNUCLÉARISATION DE L'EUROPE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Lamassoure.

**M. Alain Lamassoure.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, ma question concerne la sécurité de la France et de l'Europe.

Depuis le début de la présente session parlementaire, deux événements majeurs sont intervenus.

Le premier, c'est la nouvelle offensive diplomatique soviétique.

En reprenant à leur compte - et à leur manière - l'« option zéro », les dirigeants soviétiques ont pris à contre-pied les Occidentaux.

Si elle est bien conduite, la négociation Est-Ouest peut réduire le surarmement de l'Europe. C'est ce que souhaitaient les Européens eux-mêmes dès 1979.

En revanche, si elle est mal conduite, elle peut ôter à l'Alliance atlantique les armes qui restent nécessaires pour la sécurité de l'Europe.

Le second événement s'est produit ici même, dans cet hémicycle, le 9 avril dernier. Ce jour-là, les objectifs et les moyens budgétaires de notre politique de défense ont été approuvés par quatre groupes parlementaires sur cinq, c'est-à-dire par les représentants de 90 p. 100 des Français. Un tel consensus sur ce sujet est unique en Europe. Il confère au Gouvernement une responsabilité et une autorité particulières. Désormais, on sait en Europe que vous ne parlez pas uniquement au nom de votre majorité. Et l'on sait hors d'Europe que vous ne parlez pas seulement au nom de la France.

Vous partez demain pour Moscou. Pouvez-vous nous dire quels sont les résultats des consultations que vous avez engagées avec nos alliés ? Quelle position allez-vous défendre, avec le Premier ministre, au nom de la France sur la sécurité de l'Europe ?

Au-delà, quelles initiatives le Gouvernement entend-il prendre pour que les intérêts fondamentaux de l'Europe soient garantis tout au long d'une négociation qui la concerne au premier chef et dont elle est malheureusement absente ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Reimond, ministre des affaires étrangères.** Vous avez raison, monsieur le député, de souligner qu'au travers du débat actuel sur les options zéro, c'est-à-dire sur la disparition des forces nucléaires intermédiaires, voire de plus courte portée, en Europe, ce sont les intérêts fondamentaux de l'Europe qui se trouvent en jeu. Je puis vous assurer que l'Europe et la France ne sont pas absentes de ce débat, loin de là.

La question essentielle qui est posée dans ce débat est celle des équilibres à maintenir pour assurer la sécurité sur notre continent, et, plus précisément, celle du maintien de la présence nucléaire américaine sur le sol européen, alors qu'en tout état de cause l'Europe occidentale demeurera à la portée des systèmes stratégiques centraux soviétiques.

Du fait de sa position particulière à l'égard de l'organisation intégrée de l'O.T.A.N., la France ne participe pas à l'élaboration des positions de négociation présentées par les Etats-Unis à Genève, ni aux discussions sur les conséquences à en tirer concernant les moyens nécessaires au maintien de la doctrine de la riposte flexible, qui est celle de nos alliés. La France n'en est pas moins concernée. Et c'est pourquoi elle fait connaître sa position à la fois au sein du Conseil atlantique et lors de contacts bilatéraux à tous les niveaux.

C'est ainsi que tant le Président de la République que le Premier ministre ont eu récemment l'occasion de traiter longuement de ces questions avec Mme Thatcher et le chancelier Kohl notamment.

Je me suis moi-même rendu à Washington le 30 avril pour rencontrer le secrétaire d'Etat, M. Shultz, le secrétaire à la défense, M. Weinberger, ainsi que le directeur du Conseil national de sécurité à la Maison blanche.

La visite qu'entreprend à partir de demain le Premier ministre en U.R.S.S. sera l'occasion de discuter des questions de désarmement avec M. Gorbatchev.

La position de la France est écoutée. Notre pays pèse d'un poids militaire particulier en Europe occidentale. La concertation étroite qui existe avec nos principaux partenaires, et en premier lieu avec la République fédérale d'Allemagne, nous permet de faire progresser la définition d'une position commune des pays européens.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Premier ministre avait proposé, dès le 2 décembre 1986, dans son discours devant l'assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, que les sept pays membres de cette organisation consentent un effort particulier pour définir les intérêts de sécurité à long terme de l'Europe. La récente session ministérielle du conseil de l'U.E.O., à Luxembourg, les 27 et 28 avril, a confirmé le soutien qu'a reçu cette initiative.

Sur le fond, je rappelle que l'objet des négociations en cours, à Genève, sur les systèmes soviétique et américain de portée intermédiaire est strictement bilatéral, c'est-à-dire que les forces tierces ne sont pas concernées. Ce point, longtemps contesté par les prédécesseurs de M. Gorbatchev, a été admis par lui en 1986 et confirmé publiquement à l'issue de la rencontre de Reykjavik.

L'option zéro sur les SS 20 soviétiques ainsi que sur les Pershing II et sur les missiles de croisière américains, qui avait été proposée par nos alliés, implicitement dès 1979 et explicitement en 1981, et qui a été finalement acceptée par les dirigeants soviétiques, pose le problème d'un éventuel contournement de l'accord envisagé.

La question du contournement par le haut est liée aux négociations soviéto-américaines portant sur les fusées stratégiques, négociations qui connaissent actuellement un certain nombre de difficultés, en particulier à cause du lien établi par l'Union soviétique avec l'Initiative de défense stratégique.

La question du contournement par le bas recouvre, pour l'essentiel, celle des contraintes qui pourraient être négociées sur les missiles soviétiques et américains d'une portée comprise entre 500 et 1 000 kilomètres. La position de nos partenaires de l'Alliance est qu'un accord sur les forces intermédiaires doit s'accompagner de telles contraintes. Ces limitations peuvent se situer à différents niveaux. M. Gorbatchev a proposé que ce niveau soit zéro. D'autres formules sont envisageables, qui consisteraient à établir entre Soviétiques et Américains des plafonds égaux mais réduits.

Sur l'ensemble de ces problèmes, comme, plus généralement, sur la politique de défense, un très large consensus existe dans notre pays. Ainsi que vous venez de le souligner, monsieur le député, ce large accord s'est manifesté lors de l'adoption de la récente loi de programmation militaire. Il constitue un élément essentiel de l'audience de notre pays sur la scène internationale.

Monsieur le député, je serais très heureux d'évoquer à nouveau de manière approfondie ce dossier essentiel pour la sécurité de l'Europe lors du débat de politique étrangère qui devrait être organisé prochainement par votre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F., et sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.] )*

#### OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT CONSACRÉ AUX PRIVATISATIONS

**M. le président.** La parole est à M. Alain Griotteray.

**M. Alain Griotteray.** Monsieur le ministre d'Etat, au sein du programme d'action gouvernemental, les privatisations ont rencontré un incontestable succès, que nul ne peut mettre valablement en cause. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Louis Mexandeau.** Un succès pour qui ?

**M. Alain Griotteray.** En ma qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, chargé de la privatisation, il m'est agréable de souligner ce que ce succès vous doit, d'abord parce que vous avez engagé et conduit avec la plus grande vigilance des actions complexes, et qu'en même temps vous avez su établir dans les administrations, et bien évidemment dans celle des finances d'abord, mais aussi chez la plupart des acteurs économiques et dans le grand public, un nouvel état d'esprit privilégiant l'initiative. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. Claude Bartolone.** C'est la brosse à reluire !

**M. Alain Griotteray.** Chacune des opérations déjà réalisées à ce jour ou programmées présente, à l'évidence, un caractère propre, ce qui n'interdit pas toutefois de dresser un bilan globalement positif et prometteur.

Mais ce succès même pose des problèmes.

Par exemple, il me semble nécessaire qu'une réflexion s'engage dès à présent sur les conditions de représentation et, éventuellement, d'intervention pratique des petits porteurs au sein des groupes réunissant plusieurs centaines de milliers, voire des millions d'actionnaires.

Des modifications législatives sont à mes yeux nécessaires pour que l'actionnariat populaire soit réellement en mesure d'exister en tant que tel face à certaines technstructures en place à la tête de grandes entreprises.

De nombreuses questions se posent.

Pourquoi le calendrier de la privatisation des compagnies d'assurance a-t-il évolué ? On sait qu'un avis a été demandé à tel expert, mais le Parlement, pour le moment, en est réduit à attendre vos déclarations à la presse et vos décisions.

L'agence Havas préoccupe l'opinion. Des bruits circulent sur d'éventuelles hésitations quant à l'estimation de la valeur des actions de la minorité de T.F. I. Tout cela est naturel, sans doute inévitable, mais irritant.

Je citerai par ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, l'éventualité d'une extension du programme des privatisations à l'offre de vente de logements sociaux locatifs à destination de leurs locataires, qui a rencontré en Grande-Bretagne un immense succès, ou encore des opérations particulières telles que la désétatisation annoncée de la Caisse nationale de crédit agricole et le démantèlement partiel de certains monopoles publics.

Pour ces raisons, qui appellent d'ores et déjà, pour la plupart d'entre elles, des réponses de votre part, je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, que vous précisez à l'Assemblée si vous avez l'intention d'organiser au Parlement un débat spécifiquement consacré aux privatisations et à leurs incidences sur notre vie économique.

Ce débat, qui pourrait avoir lieu au cours de la présente session, serait fort utile pour lever certaines incertitudes dont la presse se fait souvent l'écho en formulant des commentaires éloignés de toute réalité, peut-être d'ailleurs en raison du nombre insuffisant d'informations qui sont officiellement données au Parlement à ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balleur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mesdames, messieurs les députés, permettez-moi, avant de répondre avec précision aux questions qu'a posées M. Griotteray, de faire un point rapide sur les deux opérations qui sont d'actualité : la privatisation du Crédit commercial de France et celle de la Compagnie générale d'électricité.

Pour le Crédit commercial de France, les résultats provisoires - j'insiste sur ce terme - sont les suivants : environ un million et demi de souscripteurs, soit un nombre tout à fait comparable à celui de Saint-Gobain, malgré la différence de taille qui existe entre les deux opérations.

Ce résultat devrait normalement permettre de servir dix titres par personne, car il s'agit de titres d'une valeur nominale moindre que ceux de Saint-Gobain ou de Paribas.

Par ailleurs, plus de 90 p. 100 des salariés français du C.C.F. sont devenus actionnaires à l'occasion de cette privatisation.

C'est un résultat que je considère comme étant tout à fait remarquable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

La privatisation du C.C.F. constitue donc un nouveau et indéniable succès. Qui plus est, il est bien équilibré par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés.

Quant à la Compagnie générale d'électricité, elle a rencontré, depuis lundi dernier, c'est-à-dire depuis avant-hier, le plus grand succès obtenu par ces opérations au niveau international.

**M. André Billardon.** Elle supprime trois cents emplois chez moi !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** La totalité de la tranche internationale a, en effet, été souscrite plus de cinq fois dès les premières heures de la matinée de lundi. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Pour le placement en France, je ne dispose aujourd'hui que d'éléments qualitatifs qui montrent que cette opération a débuté à un rythme tout à fait satisfaisant, comparable *grasso modo* à celui de Saint-Gobain.

**M. André Billardon.** Allez-le dire au Creusot !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Vous m'avez interrogé, monsieur le député, sur les motifs du report de la privatisation des compagnies nationales d'assurances.

**M. André Billardon.** Quel cynisme !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je rappelle que j'ai demandé sur le sujet un rapport à M. Jacques Mayoux, inspecteur général des finances, et que j'ai donné la semaine dernière autorisation aux trois compagnies nationales

- G.A.N., U.A.P. et A.G.F. - d'engager une restructuration juridique et financière, préalable indispensable à leur privatisation. Mon objectif reste une privatisation des compagnies d'assurances dans les meilleurs délais et, si possible, avant la fin de l'année pour l'une d'entre elles.

Le temps de préparation et l'importance de la restructuration engagée sont à la mesure des difficultés résultant de quarante années de nationalisation. S'agissant d'un secteur trop uniquement tourné vers le territoire national, ces quarante années ont largement coupé les compagnies des évolutions de leurs concurrents. Il faut leur donner les moyens de défendre leur intégrité et de mener une stratégie commerciale et financière offensive. En un mot, nous devons leur donner les moyens de répondre aux défis du marché unique européen de 1992. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*).

**M. René Drouin.** Vous ne paraissez même pas convaincu !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'ajoute que j'ai pris un soin particulier, à l'occasion de ces opérations, à ce que les intérêts des assurés soient totalement préservés, et je dirai même de façon accrue. La privatisation des compagnies d'assurances est un élément important de la libéralisation de notre système financier dans son ensemble.

En ce qui concerne les H.L.M., le ministre de l'équipement vient de m'indiquer que les opérations pourront commencer à la diligence des souscripteurs.

Pour ce qui est du Crédit agricole, le Gouvernement va en délibérer dans les semaines qui viennent et un projet de loi sera déposé devant le Parlement certainement avant la fin du mois de mai.

S'agissant de la représentation des petits porteurs, des recommandations formelles ont été faites aux sociétés privatisées afin qu'elles la prévoient. Mais dès lors que nous sommes dans un régime de liberté, c'est à elles de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Enfin, pour T.F.1, l'objectif commun poursuivi par le ministre de la culture et de la communication et par moi-même est de réduire au minimum la durée de la période transitoire, et donc de réaliser le plus rapidement possible la cession des 50 p. 100 de capital encore détenus par l'Etat, lesquels devront être affectés à concurrence de 10 p. 100 aux salariés et de 40 p. 100 au grand public. L'objectif que le législateur nous a fixé est d'aboutir à une privatisation rapide et complète de T.F.1. J'espère que nous y parviendrons avant l'été.

Quant au prix, il sera, dans le cas précis, fixé par le ministre de la culture et par moi-même, et après avis de la commission de privatisation qui est chargée de fixer le prix minimum.

Notre programme est donc largement engagé, et avec succès. Il faut le mener à bien avant d'envisager de nouvelles étapes. C'est ce à quoi je m'emploie.

Pour conclure, monsieur le député, je vous rejoins sur la multiplicité des incidences qu'ont les privatisations sur l'ensemble de notre situation économique et sociale. Il s'agit d'une vraie réforme de société. Pour répondre à votre attente, comme je le fais à toute occasion et comme je le fais aujourd'hui, j'aurai certainement l'occasion de donner au Parlement l'ensemble des informations sur ces opérations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Michel Delebarre.** Il sera trop tard !

GRÈVES A AIR INTER ET A AIR FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Germain Gengenwin.

**M. Germain Gengenwin.** Ma question s'adresse à M. le ministre des transports. Elle concerne les grèves à Air Inter qui paralysent notre trafic aérien tous les matins depuis plus de trois semaines.

Monsieur le ministre, depuis le 22 avril exactement, une partie des personnels de la compagnie Air Inter s'est mise en grève, entraînant chaque matin l'annulation de huit à dix vols. On peut établir à 5 millions de francs par semaine les pertes de la compagnie. C'est en effet 150 à 200 vols qui ont été annulés depuis le début de ces grèves. Et je ne parle pas des heures d'attente avant l'atterrissage.

L'image de la compagnie s'est sensiblement détériorée auprès de la clientèle la plus fidèle, celle des vols rouges du matin, c'est-à-dire celle qui paie à plein tarif. Ces grèves prennent littéralement les usagers en otages. Pour les étrangers qui viennent chez nous, hommes d'affaires et touristes, c'est encore pire. Quelle image emporteront-ils de nos compagnies aériennes et de notre pays ? Or ils sont nombreux à utiliser les lignes intérieures.

La base qui refuse de reprendre le travail bloque encore, de façon préjudiciable à la compagnie et notre économie, les centres régionaux les plus importants, sans pour autant définir des revendications que le Gouvernement puisse prendre en compte.

Monsieur le ministre, loin de moi l'idée de contester le droit de grève à qui que ce soit. (*Ah ! sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) Mais pouvez-vous exposer à la représentation nationale les raisons de cette grève et nous indiquer combien de temps elle va encore durer ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur le député, depuis quatre semaines, des personnels de la navigation aérienne - en moyenne 30 p. 100 des effectifs - ont entamé un mouvement de grève d'une heure chaque jour ouvrable qui perturbe le trafic en période de pointe du matin et entraîne une dégradation de la régularité des vols et de la qualité du service.

Les revendications des contrôleurs portent essentiellement sur le niveau des rémunérations d'activités et plus encore sur l'intégration des primes - qui avoisinent 30 p. 100 du salaire - dans le traitement en vue de la retraite. Ces revendications sont naturellement difficiles à satisfaire dans le cadre des règles générales de la fonction publique et compte tenu du principe de la pause catégorielle récemment rappelée par les pouvoirs publics.

C'est pourquoi une hypothèse de travail concernant la création d'une agence de la navigation aérienne, dotée d'un statut d'établissement public, a été mise à l'étude. Devant l'hostilité de principe des organisations syndicales, auxquelles il avait toujours été indiqué que la création de cette agence ne serait pas imposée, il a été décidé d'étudier des solutions alternatives dans le cadre du statut général des fonctionnaires.

C'est ainsi qu'ont été simultanément proposés aux contrôleurs de la navigation aérienne une majoration de leur prime d'exploitation, une amélioration de leurs débouchés par création d'un avantage financier supplémentaire pour ceux qui accepteraient des responsabilités d'encadrement opérationnel et un reclassement indiciaire en fin de carrière qui, lié à un recul volontaire de la limite d'âge de cinquante-cinq à soixante ans, déboucherait sur une augmentation de l'ordre de mille francs par mois de la pension de retraite. Par ailleurs, il a été précisé aux intéressés que, compte tenu de la forte croissance du trafic, les recrutements seraient repris au cours de l'année 1988.

L'ensemble de ces mesures avait conduit les principales organisations syndicales, notamment la fédération autonome et la C.F.D.T., à suspendre leur action le 29 avril. Mais ces mesures ont été jugées jusqu'à ce jour insuffisantes par une partie des contrôleurs eux-mêmes, qui ont décidé de prolonger leur mouvement.

Une nouvelle réunion de concertation a lieu cet après-midi même au cabinet du ministre délégué, chargé des transports, sur l'ensemble de ses propositions. J'espère donc qu'une solution raisonnable, sur la base des importantes propositions de l'administration, pourra être trouvée.

Mais quels que soient la nature et le fondement des revendications en cause, je ne peux m'empêcher, monsieur le député, de penser qu'il y a un déséquilibre grave et inquiétant entre les raisons de ce mouvement de grève des contrôleurs - au niveau des salaires, cela représente environ deux heures de travail par mois - et les conséquences importantes qu'il entraîne pour le citoyen et pour l'économie, conséquences que peu d'entreprises privées pourraient supporter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Je souhaite donc que la raison prévale dans les heures qui viennent. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### SITUATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. François Asensi.

**M. François Asensi.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi et concerne la sécurité sociale.

Est-il vrai, monsieur le ministre, que le Gouvernement s'apprête à fiscaliser le déficit de la sécurité sociale ? Si telle est sa volonté, ce nouvel impôt, s'ajoutant à votre plan de restriction des soins et de non-remboursement de médicaments, va amplifier les inégalités devant la maladie. Certains de nos concitoyens renonceraient même à se soigner. La santé devient un luxe.

Demain, prolongeant la puissante manifestation du 22 mars, les salariés, à l'appel de la C.G.T., signifieront leur détermination à défendre cette grande conquête du mouvement ouvrier et le droit constitutionnel à la santé pour tous.

Avez-vous, monsieur le ministre, l'intention de les écouter ? J'en doute, puisque cet impôt, ou toute autre forme d'effort supplémentaire demandé aux salariés et aux retraités, sera une injustice de plus.

Dés lors, quelle place accordez-vous à la consultation nationale et au débat ? Aucune ! Vos « états généraux » apparaissent déjà comme un leurre et perdent à l'avance tout crédit puisque les décisions essentielles sont déjà prises et appliquées.

Vous écarterez certaines solutions : par exemple, celle de taxer les privilèges de ceux qui perçoivent des revenus fabuleux de leurs placements financiers - ils représentaient 2 000 milliards de francs en 1986, soit quatre-vingts fois le déficit de la sécurité sociale. C'est la première proposition que formulent les députés communistes.

Monsieur le ministre, exigez des chefs d'entreprise qu'ils acquittent leurs dettes envers la sécurité sociale : 55 milliards de francs cumulés au 31 décembre 1986, soit deux fois le déficit de la sécurité sociale. Il s'agit de notre deuxième proposition.

Mettez à niveau l'effort de contribution de certaines professions en fonction de leurs revenus. Telle est la troisième proposition formulée par les députés communistes.

En refusant ce nouvel impôt et en formulant leurs propositions, les députés communistes opposeront au démantèlement de la sécurité sociale le principe républicain de la solidarité nationale que vous brocardez et qui est fondé sur le travail, gage d'égalité et de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le député, si le Gouvernement a souhaité que se tiennent des « états généraux » de la sécurité sociale, c'est parce qu'il lui a semblé qu'à l'heure où il convient de s'interroger sur les moyens d'assurer le maintien de notre système de protection sociale et de garantir les principes de solidarité sur lesquels il est fondé, il était nécessaire et indispensable que se développe un grand débat national associant l'ensemble des Français.

Il s'agit d'un grand débat, public et ouvert, dont la nécessité était avérée et reconnue depuis longtemps mais que nul, jusqu'à présent, n'avait eu le courage d'organiser. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Pour assurer l'efficacité de cette démarche, pour garantir la sérénité et l'objectivité des discussions, il a été constitué un comité des sages, composé de personnalités dont la compétence, l'indépendance et le sens du service public ne sauraient être contestés par personne, même pas par M. Emmanuel.

Avant que ne commencent les discussions au fond, il a été demandé aux sages de bien vouloir, dans un premier temps, interroger les principaux partenaires de notre système de protection sociale sur leur analyse de sa situation et de ses perspectives financières, de recueillir tous les avis sur l'opportunité et la nature d'éventuelles mesures d'urgence, et de faire connaître leur propre point de vue.

Les sages doivent remettre leur rapport au Gouvernement en tout début de semaine prochaine.

C'est sur la base de ce rapport que le Gouvernement se déterminera et saisira, le cas échéant et dans les plus brefs délais, le Parlement à la faveur du grand débat d'orientation dont le principe est déjà retenu.

Je me garderai bien aujourd'hui de préjuger le contenu de ce rapport, même s'il ne m'a pas échappé, à la lecture de diverses prises de position publiques, qu'un grand nombre des partenaires sociaux se prononçaient en faveur d'une contribution exceptionnelle sur les revenus.

Tout ce que je puis vous dire aujourd'hui, c'est que la décision du Gouvernement reposera sur trois critères : le respect dû à l'autorité des sages, la recherche de la plus grande équité possible et la volonté d'assurer la survie de notre système de protection sociale auquel le Gouvernement, comme l'ensemble des Français, est profondément attaché. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Deschamps.

**M. Bernard Deschamps.** M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi n'a pas totalement répondu aux questions posées par mon collègue Asensi.

**M. Augustin Bonrepaux.** Il n'a rien dit !

**M. Bernard Deschamps.** Il n'a notamment pas du tout répondu à nos propositions sur le financement de la sécurité sociale.

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Elles ne valent rien !

**M. Bernard Deschamps.** Sa réponse témoigne, en réalité, une nouvelle fois de la volonté du Gouvernement de faire payer davantage les gens de condition modeste, alors que les grosses fortunes, les profits spéculatifs augmentent en France de façon scandaleuse et sans que cela profite à la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Le pouvoir d'achat des salaires, des allocations familiales, des pensions, des retraites a baissé depuis 1982. La part des salaires dans l'ensemble des richesses produites en France a diminué.

Loin d'améliorer la situation de l'emploi, la politique conduite aggrave le chômage : 600 000 emplois ont été supprimés de 1980 à 1986.

**M. Jean-Paul Séguéla.** Epoque à laquelle la gauche était au pouvoir !

**M. Roger Corrèze.** Et où le parti communiste était au gouvernement !

**M. Bernard Deschamps.** Depuis un an, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 8,5 p. 100.

Et samedi, à Chamonix, M. Séguin a annoncé pour 1987, outre 15 000 suppressions d'emplois dans l'administration, 100 000 dans l'industrie et 45 000 dans l'agriculture.

Les exploitants agricoles, les petits commerçants et les artisans subissent, eux aussi, les méfaits de cette politique qui réduit le marché intérieur. Il faut donc la changer. C'est pourquoi les députés communistes proposent de porter le S.M.I.C. à 5 900 francs et les allocations familiales à 700 francs par enfant et par mois, avec attribution dès le premier enfant.

**Un député du groupe du R.P.R.** Démago !

**M. Bernard Deschamps.** Ils proposent aussi d'instaurer une véritable échelle mobile des salaires, des pensions et retraites, en fonction d'un indice qui reflète réellement le coût de la vie...

**M. Roger Corrèze.** L'échelle mobile, vous l'avez cassée !

**M. Bernard Deschamps.** ... de maintenir le droit à la retraite à soixante ans, y compris pour les non-salariés, à cinquante-cinq ans pour les femmes et personnes ayant accompli des travaux pénibles, avec la garantie de 70 p. 100 des ressources d'activité ; d'améliorer la couverture sociale de l'ensemble des assurés sociaux en harmonisant les régimes par le haut afin de répondre aux besoins de notre époque. Tout cela est possible et, vous le savez bien, l'argent existe. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Roger Corrèze.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait lorsque vous étiez au gouvernement ?

**M. Bernard Deschamps.** Quand, monsieur le ministre, allez-vous enfin tenir compte de ces légitimes revendications qui montent de notre peuple et dont la satisfaction...

**M. Roger Corrèze.** Robot !

**M. Bernard Deschamps.** ... contribuerait à faire reculer le chômage et à améliorer le financement des organismes sociaux ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le député, je comprends tout à fait qu'à la suite de M. Asensi, vous cherchiez à assurer la promotion des manifestations et des grèves qu'organise la C.G.T. demain, avec votre soutien. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**Mme Colette Gauriol.** Parfaitement !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Mais il faut toujours éviter de céder aux tentations de la publicité mensongère...

**M. Gérard Collomb.** Vous connaissez !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... même si le produit est difficile à vendre. (Très bien ! Très bien, sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Je vous laisse régler avec vos amis socialistes le problème du bilan des années antérieures à 1986. (Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

Je note néanmoins que ce n'est pas parce que vous avez quitté le bateau à la mi-1984 que votre responsabilité s'en trouve notablement atténuée. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Je me contenterai de contester les chiffres que vous livrez pour 1986.

Sur les salaires, contrairement à vos allégations, on observe - ce sont les comptes de la nation - 1,7 p. 100 d'augmentation du salaire moyen par tête.

**M. Guy Ducloné.** C'est le vôtre qui a augmenté !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Pour les pensions de retraite, les allocations aux adultes handicapés et le minimum vieillesse, la progression du pouvoir d'achat est de 0,5 p. 100 en 1986, contre une baisse de 2 p. 100 au total en 1984 et 1985.

En ce qui concerne les allocations familiales, on enregistre une hausse de 0,7 p. 100 du pouvoir d'achat en 1986 contre zéro p. 100 en 1985 et moins 1,5 p. 100 en 1984. Cela méritait d'être souligné.

Quant aux diverses propositions que vous faites, je me demande - mais je m'avance peut-être - si elles ne sont pas inspirées par un brin, un soupçon, un zeste de ce qu'il faut bien appeler de la démagogie...

**M. Gérard Collomb.** Vous êtes expert !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... et de l'irresponsabilité.

Vous dites vouloir améliorer la situation de l'emploi ; tout ce que vous proposez ne pourrait à l'évidence que l'aggraver, et de manière dramatique. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. Robert-André Vivien.** Ils le savent !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** L'expérience de 1981-1982 a porté et, si ce que vous venez de dire est votre programme pour 1988, il n'y aura pas beaucoup de Français pour vous prendre au sérieux (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

Mais, au fait, puisque nous parlons de cela, je note que M. Jospin a annoncé ce matin que le parti socialiste participerait demain aux manifestations organisées par la C.G.T. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Je pense qu'il n'aura pas échappé à M. Jospin et au parti socialiste que les manifestations en question ne sont pas seulement organisées sur le thème de la sécurité sociale mais qu'elles ont également pour objet officiel de populariser l'intéressant programme économique et social qui vient de nous être détaillé par M. Deschamps. M. Jospin appelant au soutien du programme économique et social du parti communiste :

on aura décidément tout vu ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

SIDA

**M. le président.** La parole est à M. François Bachelot. (Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Attention au Sida !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie, écoutez l'auteur de la question !

**M. Jack Lang.** Attention à sa salive !

**M. le président.** La parole est à M. Bachelot et à lui seul !

**M. François Bachelot.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'Heure de vérité de Jean-Marie Le Pen (Ah ! sur les bancs du groupe socialiste) a eu un impact certain auprès des Français.

**M. Jean-Pierre Michel.** Gare aux postillons !

**M. François Bachelot.** Il n'y a là rien d'étonnant. Jean-Marie Le Pen avait dit : « Donnez-moi la parole, les Français me comprendront. » Je comprends que le Gouvernement, affolé, ait organisé une contre-attaque ; il n'y a rien d'anormal à cela. Mais nous comprenons moins bien qu'un gouvernement qui a annoncé clairement qu'il ne ferait pas du Sida, maladie redoutable, un argument politique ait attaqué et contre-attaqué uniquement sur ce thème.

**M. Jacques Mahéas.** Obsédé !

**M. François Bachelot.** En faisant cela, monsieur le Premier ministre, en créant le trouble, vous avez pris une très grave responsabilité dans un domaine où il est essentiel qu'il y ait une solidarité entre les Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].) Vous avez contre-attaqué avec des procédés qui ne sont pas dignes de la démocratie. (Exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et du groupe socialiste.)

**M. Christian Piarret.** Pas vous ! Pas ça !

**M. François Bachelot.** Vous avez dit et fait dire que Le Pen mentait. Vous avez diffamé. Alors que le président Le Pen m'a cité...

**M. Gérard Collomb.** Il déraisonne !

**M. François Bachelot.** ... aucune rédaction de la presse écrite ni parlée n'a demandé à François Bachelot d'apporter la preuve des affirmations de Jean-Marie Le Pen.

**M. Jean-Pierre Michel.** On s'en fout de ses explications !

**M. François Bachelot.** Lorsque, dans un pays, on dissémine des propos sur le ton de la propagande, nous ne sommes plus en démocratie ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Rires et exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et du groupe socialiste.)

En second lieu, je prends à témoin tous ceux qui, depuis vingt-cinq ans, partagent mes préoccupations de cancérologue. J'affirme solennellement que Jean-Marie Le Pen n'a pas exagéré les chiffres et qu'il n'a énoncé aucune contrevérité.

**M. Raymond Douyère.** C'est faux !

**M. François Bachelot.** Je vais le démontrer. Je ne reprendrai pas les treize points de son argumentation ; je n'en retiendrai que quatre.

Il a affirmé que les chiffres étaient épouvantables du point de vue épidémique.

Mon premier témoin est Jonathan Mann, le responsable du Sida à l'O.M.S. Que dit-il ? « Nous pensons qu'il y a eu depuis le début de l'épidémie plus de 100 000 cas de Sida maladie, dont 39 000 seulement rapportés officiellement à l'O.M.S. »

**M. Alain Chénard.** La question !

**M. François Bachelot.** Jean-Marie Le Pen a par ailleurs souligné la gravité de l'évolution et il a cité le chiffre de M. Arrié Zuckerman, conseiller de l'O.M.S. Le professeur Montagnier, deuxième témoin que j'appelle, a déclaré le 12 décembre 1986 au journal *Le Point* : « On peut même redouter à la limite que, dans les décennies à venir, la maladie ne s'étende à tous les para-Sida et même à tous les sujets séropositifs actuels si l'on n'a pas entre temps trouvé les traitements. » (*Protestations sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et du groupe socialiste.*)

**M. Lionel Jospin.** On ne compte pas sur vous pour ça !

**M. François Bachelot.** Troisième affirmation de M. Jean-Marie Le Pen (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Je vous en supplie, écoutez, car les Français écoutent.

... les deux voies principales de contagion sont la sodomie et la drogue. Mon troisième témoin sera le docteur Janier, qui cite les statistiques américaines : homosexuels, 74 p. 100, héroïnomanes, 25 p. 100, soit 99 p. 100 au total. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Enfin, nous avons demandé, dans l'intérêt de la population, des centres spécialisés. Mon dernier témoin est le professeur Montagnier, qui propose de créer des centres anti-Sida. Il reconnaît que cela peut faire peur mais souligne que l'augmentation du nombre des cas pose des problèmes de plus en plus difficiles. Au nom de l'efficacité, il demande non pas des hôpitaux anti-Sida, mais des services spécialisés au sein des hôpitaux existants.

En vingt-cinq points, dans une revue qui est distribuée aujourd'hui à toutes les rédactions de la presse écrite, parlée ou audiovisuelle, j'apporte la démonstration du bien-fondé des propositions et des observations du président Le Pen, et je poursuis pour l'heure sa mission qui consiste à avertir. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, écoutez l'auteur de la question !

**M. François Bachelot.** Monsieur le Premier ministre, vous avez commis trois erreurs dans votre contre-attaque.

**M. Michel Delebarre.** Diafoirius !

**M. Louis Mexandeau.** Charlatan !

**M. Henri Emmanuelli.** Attention aux postillons !

**M. François Bachelot.** La première, c'est de faire monter au filet d'éminents cancérologues, d'éminents sidologues, des praticiens respectés de tous. Vous avez commis la même erreur que Mme Georgina Dufoix qui, en son temps, a fait monter au filet deux médecins en leur faisant dire qu'ils avaient trouvé le traitement du Sida ; et, aujourd'hui, une partie de la recherche clinique française est discréditée à cause de ce « coup » politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Bapt.** Docteur Mabuse !

**M. Gilbert Bonnemaison.** Démagogue !

**M. François Bachelot.** Deuxièmement, vous avez fait monter au créneau des ministres qui n'ont pas la même approche des relations sociales que beaucoup de ceux qui composent votre majorité. Les ministres qui montent au créneau ont encore la nostalgie de 1968...

**Mme Yvette Roudy.** Et vous celle de 1942 !

**M. François Bachelot.** ... quand la règle était l'anarchie. Nous, nous avons une autre conception de la société, une autre conception de la protection de la population. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Troisième erreur, vous avez semé le doute. Et, dans le doute, un certain nombre de Français ne vont pas appliquer les mesures de prévention que nous avons demandées. Vous serez responsable, je le dis à voix très claire : comme tous les journalistes qui vont recevoir mon document, vous ne pourrez plus invoquer l'alibi de la non-information. On fait aujourd'hui un procès à certains de nos aînés qui avaient invoqué cet alibi pour ne pas voir un holocauste. Aujourd'hui, toute la presse, tous les Français sont informés. Dans dix ans, dans vingt ans, vous ne pourrez pas dire : « Nous ne savions pas. »

**M. Jacques Roger-Machart.** Démagogue !

**Mme Yvette Roudy.** Ça suffit !

**M. François Bachelot.** Monsieur le Premier ministre, pour donner une chance de plus, non pas à votre gouvernement, mais à la France, je vous demande tout simplement d'inciter votre majorité à accepter la proposition du Front national et de constituer une commission d'enquête sur l'état de l'épidémie de Sida et sur les moyens à mettre en œuvre.

**M. Michel Delebarre.** Il faudrait d'abord examiner le docteur Bachelot !

**M. Rémy Auchédé.** Le Front national à la visite médicale !

**M. François Bachelot.** Les 49 p. 100 de Français qui ont répondu, l'autre jour, à Antenne 2, qu'ils avaient la sensation qu'on leur cachait la vérité attendent votre réponse avec angoisse et intérêt. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**Mme Yvette Roudy et M. Jean-Jack Quyranne.** C'est scandaleux !

**M. Michel Carlelet.** Perversion !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

**Mme Michèle Barzach,** ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Que M. Le Pen dise n'importe quoi sur le Sida, on n'en a malheureusement que trop l'habitude maintenant (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.].*) mais que vous, monsieur Bachelot, un médecin (*M. Bachelot se lève et quitte l'hémicycle*) - qui n'avez même pas le courage de rester pour entendre ma réponse, ce qui est scandaleux - (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] ...*)

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est un lâche !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** ... vous acceptiez de cautionner, sur un sujet aussi grave, aussi sensible pour l'opinion, cette litanie de mensonges, de falsifications et de contrevérités, c'est insupportable ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

Car vous savez bien que les chiffres que vous avez fait donner à M. Le Pen comme exacts... sont faux, les faits l'ont prouvé.

**M. Pierre Sergent.** C'est vous qui mentez !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** J'en donnerai plusieurs exemples.

Le prix de journée d'un malade hospitalisé à cause du Sida est de 1 800 francs par jour...

**M. Pierre Descaves.** Multipliés par 365, cela fait combien ?

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** L'an dernier, le coût moyen d'un séjour en milieu hospitalier pour cause de Sida était de 81 000 francs par an. Pour 1987, ce coût est de 100 000 francs par an, alors que M. Bachelot a laissé avancer le chiffre de 1 000 000 de francs par an.

**M. Pierre Descaves.** Vous ne savez pas compter !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Les malades atteints de Sida représentent 5 p. 1000 de l'activité de court séjour à l'Assistance publique de Paris, qui prend en charge pour l'instant près de 70 p. 100 des malades de l'ensemble de la France.

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Ne lisez pas votre papier !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Vous affirmez que ce pourcentage est passé de 5 p. 100 à 35 p. 100 : voilà la vérité de M. Le Pen !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Ne lisez pas votre papier !

**M. Pierre Descaves.** Vous dites des contrevérités !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Enfin, vous avez laissé affirmer que 75 p. 100 au moins des séropositifs sont condamnés à mort : cela me scandalise ! M. Bachelot est médecin. Est-il conscient qu'il a laissé

affirmer en direct à la télévision à des milliers, à des dizaines de milliers d'hommes et de femmes qu'ils étaient condamnés à mort ? C'est scandaleux pour un médecin ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

Je rappellerai quelques chiffres. L'O.M.S. estime que 10 à 30 p. 100 de séropositifs risquent de développer la maladie dans les cinq ans, et non pas 75 p. 100. Les prévisions de l'académie des sciences américaine sont de 20 à 50 p. 100 après dix à quinze ans d'évolution.

M. Le Pen a par ailleurs laissé entendre que le mode de contamination du Sida pouvait être la salive et la sueur. C'est faux : aucune publication dans le monde ne fait état de ce type de contamination !

**M. Jacques Bompard.** Alors, pourquoi refuser la constitution d'une commission d'enquête ?

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Le sang et les contacts sexuels sont les seuls vecteurs de contamination.

Quant aux préservatifs, vous le savez, c'est le seul moyen de protection en urgence....

**Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.).** C'est faux !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** ... le seul vaccin du moment contre le Sida.

La vraie question consiste à poser le problème plus profond de la responsabilisation de chacun, afin que chacun engage une réflexion sur les comportements de sa vie intime.

Que M. Bachelot participe à la mise en place d'une telle désinformation...

**Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.).** Commission d'enquête ! Commission d'enquête !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** ... est indigne, indigne de la déontologie à laquelle il a prêté serment. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. Roger Holandre.** On en reparlera !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Non, monsieur Bachelot, la chasse à ceux que vous avez appelés les sidaïques - et ce terme est teinté de relents de notre histoire la plus tragique *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - cette chasse n'est pas ouverte.*

Je sais bien que, pour vous et vos amis, on résout toujours tous les problèmes de la même façon, en désignant des boucs émissaires à la vindicte populaire ; hier les immigrés, aujourd'hui les malades du Sida. Qui, demain ?

Le Sida est une maladie suffisamment grave pour que vous n'en fassiez pas, pour des raisons basement électorales, les après-midi ordinaires des jeux du cirque romain.

**M. Roger Holandre.** N'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Vous porterez la responsabilité de ce que vous avez dit devant l'histoire !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Sida, je le rappelle, signifie syndrome d'immuno-déficience acquise. Par pitié, mesdames, messieurs du Front national, ne faites pas du sigle Sida un système d'intox et de désinformation avancée *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )* Ne soyez pas, je vous en conjure, les faux-monnayeurs de la peur !

Le Gouvernement, lui, a pris de vraies responsabilités, sans provoquer de panique, en agissant.

**M. Jacques Bompard.** Et alors ?

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Il a lancé une grande campagne d'information faisant appel à la responsabilité individuelle. *(Commission d'enquête ! Commission d'enquête ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

Je constate que M. Bachelot, très courageux, est sorti de l'hémicycle et que la seule chose que vous soyez capables de faire, messieurs, c'est de crier. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**De nombreux députés du groupe Front national (R.N.).** Commission d'enquête !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Le Gouvernement, je le répète, a pris ses responsabilités. Il a lancé une grande campagne d'information faisant appel à la responsabilité individuelle et adressée à toute la population, par le biais de spots télévisés ; au surplus, dix millions de dépliants ont été distribués.

**M. Jacques Bompard.** N'importe quoi !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Il a rendu le dépistage accessible à tous, les examens étant pris en charge par la sécurité sociale. Il a organisé la surveillance des malades et les soins dont ils bénéficient dans les hôpitaux, dans les dispensaires, notamment - la décision a été prise ce matin - dans les dispensaires antivénériens qui seront transformés par le futur D.M.O.S. pour aider à la prévention du Sida.

**M. Jean Roussel.** Commission d'enquête !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** Le Gouvernement promeut la recherche en faveur de nouveaux traitements et de vaccins.

Pour des raisons scientifiques et pratiques évidentes, le dépistage systématique est un leurre, aussi bien pour nos propres ressortissants que chez nos partenaires étrangers, et vous le savez. Cela viendra en discussion au cours de la réunion des ministres de la santé européens, vendredi prochain.

Oui, le Sida est suffisamment effrayant...

**M. Roger Huleindre.** Commission d'enquête !

**Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.** ... pour que personne ne fasse sa laine sur le dos de peurs et d'exclusions ! Oui, monsieur Bachelot, oui, monsieur Le Pen, le Sida fait peur, mais vous me faites encore plus peur par vos outrances et par votre démagogie ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

SITUATION DES IMMIGRÉS

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise Gaspard.

**Mme Françoise Gaspard.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Pasqua *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* cherchait-il lundi, à Montpellier, à mériter le brevet de bon ministre que M. Le Pen lui accordait récemment à la télévision ?

**Mme Yvette Roudy.** Très bonne question !

**M. Roger Corrèze.** Et M. Nucci ?

**Mme Françoise Gaspard.** Il est vrai que, ainsi que Mme Barzach vient de le dire, M. Le Pen dit n'importe quoi, et pas seulement sur le Sida.

**M. Michel Hannoun.** M. Mitterrand aussi, alors, à propos de M. Pasqua !

**Mme Françoise Gaspard.** Il est des mots, mes chers collègues, qui sont plus que des mots parce qu'ils évoquent l'horreur et l'insoutenable.

**M. Jacques Godfrain.** Quel amalgame ! C'est malhonnête !

**Un député du groupe du R.P.R.** La francisque !

**Mme Françoise Gaspard.** A l'heure où Barbie comparait devant ses juges pour répondre des crimes contre l'humanité *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)...*

**M. Eric Raoult.** Ça n'a rien à voir !

**Mme Françoise Gaspard.** ...les trains de la déportation, les wagons plombés qui emportaient vers la mort des hommes, des femmes et des enfants, comme ceux d'Izieu *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Claude Labbé.** Je ne vois pas le rapport !

**M. Eric Raoult.** Ça suffit !

**Mme Françoise Gaspard.** ... sont présents dans notre histoire et dans notre mémoire.

**M. Robert-André Vivien.** Cet amalgame est insoutenable, monsieur le président.

**Mme Françoise Gaspard.** Lorsque le ministre de l'intérieur annonce que, parce que certains - je dis bien : certains - disent qu'un charter c'est trop, il fera s'il le faut un train, on ne peut rester indifférent ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R. - Assentiment sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Arthur Dehaine.** Vous faites un amalgame ! Vous êtes bien des marxistes !

**M. Robert-André Vivien.** C'est insupportable !

**Mme Françoise Gaspard.** Que celui qui prononce ces mots fût du côté de la Résistance n'y change rien !

**M. Robert-André Vivien.** Ne nous donnez pas de leçon dans ce domaine, madame !

**Mme Françoise Gaspard.** A tout autre moment, cette déclaration n'aurait suscité que l'indignation.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, faites-la taire !

**Mme Françoise Gaspard.** Aujourd'hui, elle suscite aussi la stupeur et l'effroi.

Ne suffit-il pas qu'on puisse désormais expulser des étrangers sans garantie judiciaire ? Faut-il encore qu'un ministre de la République se laisse aller à suggérer des méthodes qui, plus que le chagrin et la pitié, suscitent l'accablement et la honte ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez récemment, monsieur le Premier ministre, récusé tout lien avec l'extrême droite. Ces liens existent pourtant, ici ou là,...

**M. Roger Corràze.** Grâce à vous !

**Mme Françoise Gaspard.** ... dans bien des conseils régionaux et à Dreux, au conseil municipal, qui en fut, dès 1983, un triste exemple.

**Un député du groupe Front national (R.N.).** Et vous, avec l'extrême gauche ?

**M. René André.** C'est vous qui avez fait élire Le Pen !

**Mme Françoise Gaspard.** Au-delà de ces alliances, il s'agit là de l'expression, dans votre majorité et au sein même du Gouvernement, d'une idéologie extrémiste qui inquiète tous ceux qui sont attachés aux principes de la République.

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas croyable ! C'est ignoble !

**Mme Françoise Gaspard.** Lorsque M. Labbé déclare, s'agissant du Front national : « Parmi leurs idées, il en est évidemment qui sont des nôtres », nous sommes, c'est vrai, très inquiets. Tient-on ce genre de propos par démagogie, dans le souci de récupérer des voix qui se seraient égarées du côté de M. Le Pen ? Est-ce par conviction ?

Nous attendons de vous, monsieur le Premier ministre, que vous condamnerez les propos insensés, honteux, mais aussi trompeurs du ministre de l'intérieur... (*Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Robert-André Vivien.** C'est scandaleux, monsieur le président !

**M. Claude Labbé.** Cet amalgame est insoutenable !

**Mme Françoise Gaspard.** ... puisqu'ils laissent croire qu'il y aurait dans l'expulsion - et de quelle manière ! - une solution au problème de l'immigration. Or nous savons qu'il n'en est rien !

**M. Robert-André Vivien.** Pasqua et Barbie même combat, c'est cela ?

**Mme Françoise Gaspard.** Il est indispensable, monsieur le Premier ministre, que vous condamnerez cette déclaration du ministre de l'intérieur.

**M. Robert-André Vivien.** Certainement pas !

**Mme Françoise Gaspard.** Il y va de l'honneur de la France et de l'image de notre pays dans le monde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. (*Protestations vives et prolongées sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Yves Galland,** ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Madame le député (*Pas vous ! pas vous ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), Charles Pasqua, qui est en Allemagne pour une réunion de travail et de concertation avec nos partenaires sur les problèmes de sécurité et de terrorisme, m'a demandé de bien vouloir l'excuser et de répondre à sa place. (*Bruit ininterrompu et claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, vous avez entendu pourquoi M. Galland est chargé de répondre. (*Non ! non ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Ou bien vous écoutez le ministre ou bien il se rascoit ! (*Vives protestations sur les mêmes bancs. - Bruit continu.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Pasqua ! Pasqua !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Le procès de Klaus Barbie qui se déroule actuellement à Lyon a besoin d'être exemplaire et nous avons tous à cet égard un impératif de sérénité.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Pasqua ! Pasqua !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Je regrette, madame le député, que, par vos propos, nous puissions nous en éloigner. (*Protestations redoublées sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant de M. Charles Pasqua, l'amalgame que vous avez fait est scandaleux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe Front national (R.N.). - Claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste.*)

Lorsqu'on connaît l'action de toute sa famille,...

**M. Jean-Pierre Michel.** Cette réponse est nulle !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** ... lorsqu'on connaît la déportation de son oncle, lorsqu'on connaît son engagement admirable dans la Résistance à seize ans (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**Mme Yvette Roudy.** Zéro !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** ... on peut dire qu'il fait partie de ceux que, dans cette période douloureuse de notre histoire, on ne peut suspecter et qui ont droit, en tant que premiers résistants, à notre admiration et à notre reconnaissance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations ininterrompues sur les bancs du groupe socialiste.*)

En matière de lutte contre le fascisme et le racisme, Charles Pasqua n'a de leçon à recevoir de personne. Il sait ce que c'est, il l'a pratiquée ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Bruit.*)

Quant au Front national et à ses excès, vous avez quelque responsabilité, madame Gaspard, vous et vos amis, dans leur existence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est scandaleux !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Dès son installation, le Gouvernement a affirmé son souci d'assurer la sécurité sur le territoire français aussi bien des nationaux que des étrangers qui y vivent régulièrement. (*Bruit interrompu sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais il a également clairement fait connaître son intention de lutter avec détermination contre l'immigration clandestine. (*« C'est nul ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Je rappelle que la maîtrise des flux migratoires est un objectif constant de la politique d'immigration française depuis 1975 et le gouvernement précédent n'y avait pas renoncé, au contraire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais, contrairement à lui, nous nous sommes donné les moyens indispensables pour atteindre effectivement cet objectif.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est du baratin !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** La loi du 9 septembre 1986, qui — est-il nécessaire de le rappeler ? — a été déclarée conforme à la Constitution, a rendu plus rigoureuses les conditions d'admission sur le territoire national. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Au surplus, elle a chargé les préfets de reconduire à la frontière les étrangers clandestins.

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est scandaleux !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Au suivant !

**M. le ministre chargé des collectivités locales.** Cette disposition ne retire pas aux tribunaux leur compétence pour prononcer des sanctions pénales. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il faut qu'il soit clair que la loi du 9 septembre s'applique et qu'elle s'appliquera pleinement.

L'exécution des mesures d'éloignement se fait par les moyens de transport les plus appropriés (*Bruit ininterrompu sur les bancs du groupe socialiste*) immédiatement disponibles, et compte tenu des diverses destinations : c'est aussi bien l'avion, le bateau et le train qui sont utilisés.

Voilà ce qu'a voulu dire très clairement le ministre de l'intérieur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* — « Non ! non ! » et cliquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste.)

J'ajoute que le moyen de transport ne modifie en rien la nature de ces mesures qui ont toujours un caractère strictement individuel.

A travers cette politique clairement définie, il faut qu'il soit clair que le Gouvernement a l'intention de lutter contre l'immigration clandestine pour parvenir à désamorcer la résurgence de sentiments racistes et de campagnes xénophobes. (*« Assis ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Dans ces conditions, mesdames, messieurs, vous êtes mal venus de nous reprocher une efficacité que vous n'avez pas su atteindre (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et que les Français approuvent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* — *Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Emmanuel Aubert.** Quelle intolérance montrent les socialistes !

PROCÈS BARBIE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mauroy.

**M. Pierre Mauroy.** Monsieur le président, il est tout de même un peu triste que, lorsqu'un parlementaire évoque des problèmes aussi graves qui ont marqué à la fois la France et le peuple... (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) la majorité ne puisse pas faire preuve d'une certaine retenue et écouter dans le silence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Vives protestations et cliquements de pupitres sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kasperoît.** Arrêtez votre cinéma !

**M. Pierre Mauroy.** Après tout, si Mme Gaspard a interrogé le ministre de l'intérieur sur ses déclarations concernant la perspective des trains d'immigrés, je vous rappellerai simplement, mesdames, messieurs, que la gloire proclamée du fascisme était de faire partir les trains à l'heure (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et que le crime imprescriptible des nazis fut de faire partir des trains vers l'Est. Il est naturel donc que nous nous inquiétions des perspectives ferroviaires de M. le ministre de l'intérieur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Claude Lebbé.** Ce n'est pas possible d'entendre des choses pareilles !

**M. Pierre Mauroy.** Ma question, s'adresse à M. le Premier ministre. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kasperoît.** Ils sont toujours aussi ignobles ! Ils étaient comme ça avant la guerre et ils continuent !

**M. Pierre Mauroy.** Je voudrais lui parler (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)...

**M. le président.** Mes chers collègues, écoutons la question !

**M. Pierre Mauroy.** Je voudrais m'adresser à M. le Premier ministre avec une certaine gravité et dans le silence ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kasperoît.** Ils ont toujours la haine à la bouche !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, écoutez M. Mauroy.

**M. Gabriel Kasperoît.** Ils ont fait leur temps ! Ça suffit comme cela !

**M. Pierre Mauroy.** En 1983, le Gouvernement français a obtenu des autorités boliviennes que Klaus Barbie puisse être jugé.

Depuis lundi, Klaus Barbie répond des crimes contre l'humanité qu'il a commis en tant que responsable de la gestapo lyonnaise.

Par son initiative, mon gouvernement, hier...

**M. Emmanuel Aubert.** Quel gouvernement ?

**M. Pierre Mauroy.** ...ni, d'ailleurs, le Gouvernement d'aujourd'hui, ne cédait à aucun sentiment de revanche ou de haine. Seul, j'en suis sûr, un souci de justice anime nos autorités françaises et les membres du jury, dans ce procès qui doit servir la cause des victimes et non celle des bourreaux, servir notre mémoire collective et non ceux qui la trahissent ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Ce procès suscite une réelle émotion dans le pays...

**M. Claude Lebbé.** Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Pierre Mauroy.** Avec cette page dramatique d'un passé encore récent, ce n'est pas seulement le destin individuel d'un homme qui est en cause, mais c'est, au-delà, le rappel du caractère criminel d'une idéologie de haine et d'exclusion qui devait conduire à la solution finale et à la tragédie à nulle autre pareille du peuple juif.

**M. Jacques Godfrain.** Récupérateur !

**M. Pierre Mauroy.** La Résistance française, comme tout combat pour la liberté...

**M. Michel Hannoun.** Le Front populaire a accordé les pleins pouvoirs à Pétain !

**M. Pierre Mauroy.** En ce moment, je ne parle pas du Front populaire, monsieur Hannoun, mais de la Résistance française qui, comme tout combat pour la liberté, a eu ses ombres, mais surtout ses lumières.

**M. Eric Raoult.** Les ombres, c'étaient vous !

**M. Pierre Mauroy.** Celle de Londres comme celle de l'intérieur furent l'honneur de la France. Nous ne pouvons laisser salir ceux qui ont eu le courage de se lever et de combattre le nazisme !

**M. Roger Corrèze.** Vous n'y étiez pas, vous !

**M. Pierre Mauroy.** D'ailleurs, je m'associe pleinement, monsieur le président, à ce que vous avez dit, et bien dit, à propos de l'honneur des résistants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'aurais voulu approuver de la même façon, mesdames, messieurs, le Premier ministre pour avoir à ce propos demandé aux enseignants d'expliquer à leurs élèves le caractère monstrueux des lois racistes et des textes antisémites adoptés et diffusés par le régime de Vichy...

**M. Michel Hannoun.** Là, je vous dis : très bien !

**M. Pierre Mauroy.** Simplement, il aurait pu, en même temps qu'il adressait sa lettre aux enseignants, demander à ses collègues parlementaires d'être un peu plus calmes et

d'avoir un peu plus de retenue lorsqu'on aborde ces problèmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cela étant, le souvenir d'une pareille barbarie commande aujourd'hui nos actes.

**M. Jean Ueberschlag.** Mais il nous ferait rougir, le bonhomme !

**M. Pierre Mauroy.** Je voudrais savoir comment le Gouvernement entend agir concrètement pour s'opposer au retour des thèses qui, hier, ont plongé la France et l'Europe dans le deuil et la ruine.

**M. Ronald Perdomo.** Le peuple !

**M. Pierre Mauroy.** La République a une mémoire. Nous devons nous souvenir. La République est une force, elle ne doit pas accepter tout ce qui, indirectement ou directement, contribue au retour de principes, à la propagation d'idées incompatibles avec la démocratie, avec les droits de l'homme et l'ensemble des valeurs qui nous sont communes !

**Un député du groupe du R.P.R.** Valeurs socialistes !

**M. Pierre Mauroy.** Or que voyons-nous ? La réalité de l'holocauste est ouvertement mise en cause dans des conditions ignominieuses.

**M. Eric Raoult.** Ce n'est pas une question !

**M. Pierre Mauroy.** La riposte s'impose ; elle pourrait aller de pair avec un accès facilité aux archives et donc une meilleure transparence de cette période.

A Lyon même, monsieur le président, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, les groupes néo-nazis défilent devant les caméras de télévision. Jusqu'où ira l'audace de ceux qui feignent d'oublier ou nient la tragédie innommable et viennent ainsi prendre leur revanche sur l'histoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Jusqu'où iront-ils ?

Face à ce déferlement et au moment où le procès de Klaus Barbie apparaît comme un plaidoyer pour les victimes et un réquisitoire contre un système criminel, la République a besoin de rigueur et d'une plus grande clarté. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Ne pensez-vous, pas monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, que, pour éviter toute ambiguïté, il conviendrait de retirer définitivement tout projet tendant à remettre en cause notre code de la nationalité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gabriel Kesperreit.** C'est ignoble ! Quel amalgame !

**M. Pierre Mauroy.** Pourquoi, sur ce point, un certain nombre d'entre vous qui trichent, essaient d'obtenir la complaisance de l'extrême droite ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

**M. Roger Holeindre.** Rigolo !

**M. Pierre Mauroy.** A une heure où dans cinq régions du pays, la majorité s'est, de fait, alliée à une formation politique qui cherche à exploiter les peurs irrationnelles provoquées par la maladie, (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)...

**M. Roger Holeindre.** C'est vous le résistant ? Vous qui donnez des leçons ? C'est ça la Résistance ?

**M. Pierre Mauroy.** ... qui prêche officiellement l'exclusion des minorités et la ségrégation sociale, quand ce n'est pas raciale (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)...

**M. Roger Holeindre.** N'importe quoi !

**M. Pierre Mauroy.** ... comment le Gouvernement peut-il justifier de telles positions face à notre passé commun, et la faiblesse de sa majorité devant l'extrême-droite ? (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Robert-André Vivien et M. Arthur Dehaine.** C'est vous qui l'avez faite !

**M. Pierre Mauroy.** Je demande au Gouvernement de répondre à cette question.

Quant à cette extrême-droite. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)...

**M. Roger Holeindre.** La Résistance, ce n'est pas vous ! Rigolo !

**M. Pierre Mauroy.** ... pour prendre un mot du général de Gaulle lui-même, elle est la « chienlit » de notre démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roger Holeindre.** Rigolos ! rigolos ! Ce n'est pas vous la Résistance ! Et ce n'est pas cela ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie ! La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Albin Chelandon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le procès Barbie méritait autre chose que la déclaration que vient de prononcer M. Mauroy. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Là, ils sont tous d'accord !

**M. le garde des sceaux.** Oui, « déclaration », je dis bien, car il ne s'agissait pas d'une question - je m'en réjouis du reste : lorsque j'ai appris que M. Mauroy voulait poser une question « d'actualité » sur ce sujet aujourd'hui, je me suis demandé s'il y avait vraiment compatibilité entre une question de ce genre et le procès Barbie qui, lui, est hors de l'actualité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gabriel Kesperreit.** Tout à fait exact.

**M. Gérard Collomb.** Non, c'est l'actualité !

**M. le garde des sceaux.** Je ne répondrai pas à l'amalgame des questions les plus disparates posées ou plutôt soulevées par M. Mauroy. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** Vous répondez sur les stations de radio, mais pas à l'Assemblée !

**M. Robert-André Vivien.** N'insultez pas ! Cessez un peu ! Ecoutez le garde des sceaux qui, lui, était dans la Résistance !

**M. le garde des sceaux.** En ma qualité de garde des sceaux, je suis tenu par l'obligation de réserve. Par conséquent, je ne peux pas formuler de jugement sur un procès en cours.

**M. Jean-Pierre Michel.** Et à Europe n° 1 ? Et à Radio-Luxembourg ?

**M. le garde des sceaux.** La seule chose que je demande à l'Assemblée, mesdames, messieurs, c'est d'en faire autant, c'est-à-dire de laisser la justice suivre son cours, dans la sérénité et la dignité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et sur les radios ?

**M. Gérard Collomb.** Bref, ici le formel !

**M. le garde des sceaux.** Simplement, mesdames, messieurs, je tiens à souligner devant vous que ce procès est l'occasion, pour la nation tout entière, de voir porter un témoignage et délivrer un message.

Ce témoignage ne concerne pas - contrairement à ce que certains voudraient faire croire - le procès de l'histoire de France, particulièrement de la Résistance. C'est le témoignage de la barbarie humaine.

Le message, c'est que nous avons le devoir de sauvegarder la mémoire de cette période d'horreur et de ce génocide qui en fut l'expression la plus horrible. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Voilà ce que nous devons faire : porter à la mémoire de nos enfants, et des générations qui viennent : « Plus jamais ça ! » Nous devons toujours faire en sorte qu'il n'y ait plus jamais ça !

**M. François Grussenmeyer et M. René André.** Très bien !

**M. Gérard Collomb.** Et les néo-nazis ?

**M. le garde des sceaux.** Ce procès est celui d'un homme, coupable d'un certain nombre de faits. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Véronique Nelertz.** Et la question ? Vous êtes gêné pour répondre ?

**M. André Bellon.** C'est de la paraphrase !

**M. Guy Chenfaut.** La question, monsieur le garde des sceaux !

**M. le garde des sceaux.** Restent ceux qui ont été dénommés « crimes contre l'humanité » : à nous, responsables politiques, et à tous ceux qui sont porteurs de l'esprit de la Résistance, il appartient d'essayer d'entretenir la flamme de la conscience humaine ; aujourd'hui, nous devons essayer de communier, tous ensemble, dans les mêmes sentiments et dans les mêmes pensées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je crois que la politique au sens de politique politicienne n'est pas de mise en l'occurrence (*Eclamations sur les mêmes bancs.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Jamais.

**M. le garde des sceaux.** Nous devons en tout cas faire cesser le vacarme - je vous le demande déjà pour quelques instants, si vraiment cela est possible ! Nous devons faire taire nos divisions et nos querelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.*)

Et sachons, je le répète, communier dans les mêmes sentiments et dans les mêmes pensées, parce que nous avons, mesdames, messieurs un privilège...

**M. Louis Mexandreau.** Dites tout cela à Pasqua !

**M. le garde des sceaux...** celui de vivre un de ces rares moments, où une nation peut se saisir dans son unité.

**M. Gérard Collomb.** Et les néo-nazis ?

**M. le garde des sceaux.** Ce privilège est d'autant plus gratifiant qu'il s'agit de témoigner de valeurs universelles qui, au-delà de la nation, concernent l'homme lui-même...

**M. Gérard Collomb.** Verbiage !

**M. le garde des sceaux...** sa dignité et la défense de ses droits.

**M. Gérard Collomb.** Verbiage !

**M. le garde des sceaux.** Alors jurons-nous aujourd'hui de nous battre tous ensemble, fût-ce au prix de nos vies, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - fût-ce, j'y insiste, au prix de nos vies - pour la défense de ces droits, en espérant que nous n'aurons plus, ni nous-mêmes, ni nos enfants, à juger de nouveau un procès comme le procès Barbie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

#### LOGEMENT SOCIAL

**M. le président.** La parole est à Monsieur Jacques Badet.

**M. Jacques Badet.** Monsieur le président, je constate d'abord que M. le garde des sceaux a un don de l'esquive tout particulier, car il n'a en rien répondu à la question de M. le Premier ministre Mauroy (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), qui était pourtant une vraie question. (*Exclamations sur divers bancs.*)

**M. Robert-André Vivlen.** C'est indigne !

**M. Charles Ehrmann.** C'était autre chose, la Résistance !

**M. Jacques Badet.** Ma propre question s'adresse à monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. (*Exclamations sur divers bancs.*)

**M. Alain Rodet.** Nos collègues d'en face s'en vont ! Ça ne les intéresse plus.

**M. le président.** Mes chers collègues, écoutons en silence, je vous prie.

**M. Jacques Badet.** Monsieur le ministre, la politique du logement, ce n'est pas seulement celle de la construction neuve, c'est aussi, et de plus en plus, l'entretien du patri-

moine immobilier existant, notamment l'entretien et l'amélioration de trois millions de logements H.L.M. dont les deux tiers ont été construits entre 1960 et 1977.

**M. Alain Rodet.** Les logements H.L.M. n'intéressent pas nos collègues d'en face !

**M. Jacques Badet.** Nombre de ces logements, monsieur le ministre, ont besoin d'être sérieusement réhabilités. On estime à 55 milliards de francs le montant des travaux à exécuter dans les logements H.L.M. au cours des années à venir.

Il serait urgent et impérieux pour les locataires des H.L.M. - mais je pense aussi que l'action que je préconise serait efficace pour les petites entreprises du bâtiment et donc pour l'emploi - que vous vous décidiez à donner un coup de pouce significatif en faveur de la réhabilitation du parc social.

Le montant global des travaux d'amélioration subventionnés cette année, dans le parc H.L.M., sera inférieur de 2 milliards de francs à celui de l'année dernière.

Au lieu des 7 milliards de francs de travaux effectués chaque année depuis 1985, vous ne prévoyez, pour 1987, que 5 milliards puisque vous avez supprimé le fonds spécial de grands travaux. Dans de telles conditions, comment maintenir le rythme que nous avions atteint : 100 000 à 110 000 réhabilitations lourdes annuellement - lourdes, oui, c'est-à-dire ouvrant droit à l'A.P.L. ?

Il s'agit d'empêcher la dégradation, à la fois physique et sociale, d'un certain patrimoine et, au-delà, de quartiers entiers en faveur desquels le gouvernement précédent avait engagé des actions en profondeur. La lutte contre l'insécurité passe, en effet aussi par là ! Il y va de l'avenir de trois millions de familles, monsieur le ministre. N'estimez-vous pas urgent de réorienter votre politique dans ce domaine, connaissant les risques graves que votre désengagement financier actuel fait peser sur le parc social pour les années à venir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur Badet, je tiens à vous éclairer, et je voudrais vous convaincre en vous démontrant que vos chiffres sont un peu éloignés de la réalité, car ils ne concernent qu'un secteur du logement social, un seul.

D'abord, je vous le rappelle, parce que vous êtes connaisseur, s'il y a des problèmes d'entretien du patrimoine actuellement, c'est peut-être parce que nous avons vécu, depuis de trop longues années, sous l'empire de blocages successifs qui n'ont pas permis aux sociétés H.L.M. d'opérer le minimum de réhabilitation nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Adressez-vous aussi à M. Barre !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur Badet, c'est commencé depuis très longtemps, je l'admets, car j'essaie d'être honnête intellectuellement.

Ensuite, l'aide de l'Etat au logement social, monsieur Badet, vous le savez parfaitement, s'est accrue cette année de 29,5 milliards à 30,5 milliards. La croissance de l'aide au logement social en 1987 a été plus importante que l'évolution du budget de l'Etat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Venez-en à la question !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** La seule aide à la personne, monsieur Badet, atteint aujourd'hui en France le chiffre de 37 milliards de francs, un montant qui n'est atteint dans aucun des autres pays de la Communauté économique européenne. Enfin, en matière d'aide à la pierre, il y a eu une substitution partielle de taux de prêts bonifiés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Badet, vous le savez parfaitement, le nombre des logements H.L.M. réhabilités dépassera en 1987 les 110 000.

Du reste, la prime d'amélioration à l'habitat pour les propriétaires particuliers a augmenté de 29 p. 100.

Quant aux moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, l'A.N.A.H., pour les propriétaires-bailleurs, elle est en progression de 200 millions, passant de 1 600 à 1 800 millions de francs.

Voilà pourquoi, finalement, le paysage immobilier français aujourd'hui se porte mieux (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et que l'année 1987 se terminera par une stabilité du nombre des emplois alors que les années précédentes nous perdions 50 000 emplois annuellement !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Non !

**M. Jean Peuziat.** Ce n'est pas vrai !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### RÉTABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ SUR LA GUERRE D'ALGÉRIE

**M. le président.** La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Au cours d'une récente émission de télévision, l'avocat du S.S. Barbie a proféré de scandaleuses accusations, osant affirmer que Barbie et ses hommes avaient commis moins de crimes que l'armée française en Algérie - il a parlé à ce propos d'un million de morts dans la population algérienne. (*Exclamations diverses sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Michel Hannoun.** Les socialistes s'en vont ? La question ne les intéresse plus ?

**M. Claude-Gérard Marcus.** Ainsi, monsieur le ministre, se poursuit une opération de désinformation qui tend à falsifier aux yeux de l'opinion la réalité de ce qui s'est passé de 1954 à 1962 en Algérie. (*Exclamations.*)

**M. Claude Labbé.** Les socialistes s'en vont quand on parle de la guerre d'Algérie ?

**M. Robert-André Vivien.** Exactement !

**M. Claude-Gérard Marcus.** Je laisse s'en aller les représentants du groupe socialiste : ce sont eux qui ont envoyé l'armée française en Algérie - alors peut-être ont-ils des remords ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En tout cas, je le répète, se poursuit, monsieur le ministre, une opération de désinformation qui tend à falsifier aux yeux de l'opinion la réalité de ce qui s'est passé de 1954 à 1962 en Algérie et à présenter nos soldats comme des bourreaux, quitte à confondre des cas exceptionnels, condamnés en leur temps, et l'action d'ensemble de l'armée française.

**M. Charles Ehrmann.** Très juste.

**M. Claude-Gérard Marcus.** La jeunesse française d'aujourd'hui ne connaît de ces tragiques événements - qui ont poussé plus d'un million de Français, chrétiens, juifs ou musulmans, à quitter leur sol natal - que la version de ceux qui ont combattu contre la France.

La jeunesse ignore que le plus grand nombre de victimes fut celui des victimes du terrorisme aveugle du F.L.N. visant le plus souvent des populations civiles, et que les musulmans fidèles à la France furent ceux qui payèrent le tribut le plus élevé.

Ces jeunes n'ont jamais entendu parler, non plus, de l'élimination physique systématique, par les membres du F.L.N., en Algérie comme en métropole, des militants de l'autre mouvement nationaliste, le M.N.A.

Pour cette raison, et par respect pour la mémoire de ceux qui sont tombés en Algérie, pour la France et au cours d'une mission qui fut le plus souvent une mission pacificatrice, je vous demande, monsieur le ministre, de rétablir la vérité et de nous faire connaître, si vous l'avez, le chiffre des pertes en Algérie, dans les différents camps en présence.

Non, les centaines de milliers de jeunes Français qui sont allés faire leur devoir en Algérie, cette Algérie qu'ils ont appris à connaître et à aimer, n'étaient pas des tortionnaires.

**M. Rémy Auchedé.** Pas des colonialistes !

**M. Claude-Gérard Marcus.** Ils ne se sont d'ailleurs pas battus, monsieur le ministre, contre le peuple algérien : ils ont simplement fait leur devoir.

Les jeunes Français d'aujourd'hui n'ont pas à rougir de leurs pères. Dites-le leur, monsieur le ministre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à monsieur le ministre de la défense.

**M. André Giraud, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. Claude-Gérard Marcus vient d'évoquer des propos tenus par l'avocat du S.S. Barbie.

Il l'a fait avec une indignation que je partage.

**M. Robert-André Vivien et M. Marc Bécam.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** J'espère que cette indignation, nous la partageons tous...

**M. Robert-André Vivien.** Il faut l'espérer !

**M. le ministre de la défense.** ... sinon je serais conduit à penser que l'avocat du S.S. Barbie a sur ces bancs des supporters ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Pierre Joxe.** Où vous croyez-vous ?

**M. Michel Certelet.** C'est pour qui ?

**M. Hector Rolland.** Pour ceux qui n'applaudissent pas !

**M. le ministre de la défense.** Pour ceux qui ne partagent pas notre indignation !

**Mme Yvette Roudy.** Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous !

**M. le ministre de la défense.** Ces propos, mesdames, messieurs, ont pour but évident de dévoyer par tout moyen le cours de la justice.

Le Gouvernement français ne saurait, sous quelque forme que ce soit, entrer dans le jeu d'une manœuvre aussi grossière.

Dans l'affaire Barbie, il y a le camp des bourreaux et le camp des victimes.

Vous n'accepterez pas, mesdames, messieurs les députés, qu'on détourne votre regard des centaines de milliers de victimes civiles et militaires françaises du fanatisme et de la barbarie.

Vous n'accepterez pas non plus que, par un artifice scandaleux, dénoncé à juste titre par M. Marcus, ce soient les hommes qui les ont combattus ou leurs enfants qu'on cherche à mettre en cause et à salir.

L'armée française a toujours été dans le camp de la liberté. Elle a écrit les pages de gloire de la France.

**M. François Grussenmeyer.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Elle a dû vivre les tragédies indochinoise et algérienne.

**Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.]** Elle a été trahie.

**M. le ministre de la défense.** Elle contribue aujourd'hui, sur le sol d'Afrique, à la défense des jeunes nations : c'est l'armée de l'honneur.

Sur les théâtres d'opérations les plus divers et les plus douloureux, cette armée a réuni des hommes de toutes couleurs, de toutes confessions, en respectant les principes d'égalité et de fraternité que l'idéologie prônée par Barbie s'évertuait à bafouer.

Cette armée a toujours cherché, à travers les contradictions de l'histoire, à bâtir et à pacifier. Quelle meilleure preuve en donner que la fidélité intacte et le respect conservés par ceux-là mêmes qui, après avoir servi, sont devenus indépendants ? Ces réalités fortes sont la meilleure réponse aux provocateurs professionnels contre lesquels s'élève M. Marcus. Leurs amalgames, leurs assimilations en prennent un caractère dérisoire.

Le temps de la vérité ne doit pas être le temps du doute. Les pièges tendus doivent être déjoués et dénoncés et leurs auteurs déconsidérés.

Mesdames, messieurs les députés, nous n'accepterons pas la polémique. Nous attendons la justice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national (R.N.).*)

PREMIERE SESSION DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  
PRÉPARÉ EN DEUX ANS

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Kuster.

**M. Gérard Kuster.** Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle.

Madame le secrétaire d'Etat, dans quelques semaines va s'ouvrir la première session du baccalauréat professionnel préparé en deux ans. Celui-ci sera délivré dans cinq domaines professionnels. Or nous savons que sept nouvelles filières s'y adjoindront en 1988, pour lesquelles les élèves ont entamé leur première année de formation l'automne dernier.

Nous savons également que cette formation s'accompagne de l'ouverture de sections expérimentales préparant à ce diplôme par la voie de l'apprentissage.

Permettez-moi, madame le secrétaire d'Etat, de me réjouir de ce développement rapide qui répond à l'attente du monde économique, des familles et des élèves, soucieux de trouver, à l'issue de leur formation secondaire, des débouchés professionnels.

Sachant que la formation, et notamment la formation professionnelle des élèves scolarisés, est un des axes fondamentaux de la politique du Gouvernement en faveur de la jeunesse, et qu'il n'est pas souvent assez souligné, je vous demanderai, afin de mieux situer votre action :

Premièrement, quels sont les effectifs concernés par ces baccalauréats professionnels, notamment par rapport à l'ensemble des élèves scolarisés dans les lycées professionnels et dans les centres de formation ;

Deuxièmement, quels sont les objectifs que vous souhaitez atteindre, c'est-à-dire quelle est la place que vous assignez à ces nouvelles formations et à ces nouveaux diplômes dans votre politique générale d'enseignement technologique et professionnel, que celui-ci soit dispensé par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle.

**Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat.** Les baccalauréats professionnels qui ont été institués en mars 1986 répondent, vous l'avez souligné, monsieur le député, aux aspirations de nombreux élèves des lycées professionnels, de leurs familles et aux besoins de beaucoup d'entreprises.

Leur développement s'impose donc. Il faut le poursuivre clairement, certes, mais avec prudence.

Le poursuivre, c'est dans cette voie que le Gouvernement s'est engagé puisque, cette année, nous avons porté le nombre de baccalauréats professionnels à douze, alors qu'il n'était que de cinq l'année dernière et, à la rentrée 1987, s'ajouteront trois nouveaux baccalauréats dans les domaines de l'industrie chimique, du bois et de la restauration.

Dans le même temps, le nombre des classes, qui était de soixante-trois seulement l'année précédente, est passé cette année à 235 dans les lycées professionnels. Voici donc ce que je voulais vous dire du point de vue quantitatif.

Nos prédécesseurs avaient écarté la possibilité de préparer ce baccalauréat par la voie de l'apprentissage. Ce refus m'est apparu injustifié. J'ai donc demandé au cours de l'année 1986 qu'une étude soit entreprise dans le sens qui est souhaitable.

Après étude de ce dossier par une commission que présidait le recteur Garagnon, des classes ont été ouvertes dans une vingtaine de centres de formation d'apprentis et une expérience conduisant au baccalauréat a donc commencé. Elle est suivie avec attention par l'inspection générale et par moi-même. Nous en tirerons les conclusions l'année prochaine.

Mais ce développement des baccalauréats professionnels doit être poursuivi, disais-je, avec prudence. Il s'agit, en effet, d'un diplôme nouveau pour lequel toutes les garanties nécessaires doivent être réunies.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Il a été créé en décembre 1985 !

**Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat.** Ces formations nouvelles ne sont donc ouvertes qu'après des études préalables destinées à attester de la réalité des débouchés professionnels auxquels elles conduisent et de leur caractère durable. Elles sont menées, au niveau national, au sein des commissions professionnelles consultatives et, au niveau régional, dans le cadre des travaux d'élaboration des schémas régionaux des formations.

Par ailleurs, j'ai donné des instructions précises pour que toutes les garanties soient apportées dans les lycées et dans les centres de formation d'apprentis tant du point de vue de la qualification des enseignants que de celui de l'existence des équipements techniques nécessaires.

La première session va donc d'ouvrir prochainement, le 22 juin 1987. On comptera exactement 1 175 candidats mais, dès l'année prochaine, le nombre d'élèves préparant ce baccalauréat passera à 8 000. Nous allons donc assister à un développement rapide de ces formations qui correspondent, ainsi que vous le souligniez, monsieur le député, à des besoins réels.

En effet, la volonté du Gouvernement, en ce domaine comme en d'autres, est de promouvoir toutes les voies de formation qui permettent aux jeunes d'accéder à une qualification solide. Il s'agit donc pour lui de développer cette voie nouvelle partout où elle répond à un besoin plus élevé de qualification. Mais il s'agit aussi d'assurer, outre un développement quantitatif, un développement qualitatif de ces formations, qui sont des formations en alternance, en concertation étroite avec le milieu professionnel.

Il s'agit enfin, monsieur le député, de veiller à ce que ce nouveau baccalauréat mérite bien sa dénomination, c'est-à-dire qu'il corresponde à des enseignements de qualité car on ne peut évidemment exclure *a priori* que des élèves qui obtiendront ce nouveau diplôme soient désireux de poursuivre des études supérieures, notamment dans les filières technologiques, au lieu d'accéder directement à l'emploi.

Voilà quelle est la politique du Gouvernement. Elle répond, vous le voyez, à des objectifs du monde économique mais aussi aux aspirations des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean-Hugues Colonna.** Ce diplôme a été créé en décembre 1985 et non en mars 1986 !

RÉDUCTION DE LA DURÉE  
DE L'EXONÉRATION DE L'IMPÔT FONCIER

**M. le président.** La parole est à M. Hector Rolland.

**M. Hector Rolland.** Ma question s'adresse à M. le ministre chargé du budget.

**Plusieurs députés.** Il n'est pas là !

**M. Hector Rolland.** C'est bien ma veine, ou ma déveine ! (*Sourires.*)

Mais, monsieur le ministre d'Etat, vous êtes là, et je suis pleinement rassuré ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous, les socialistes, ce n'est pas la peine de faire tant de bruit ! Nous savons très bien ce que fut votre politique pour la France durant les cinq années pendant lesquelles vous avez géré le pays. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) La politique des socialistes fut pour la France ce que les doryphores sont pour les pommes de terre ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur l'article 14 de la loi de finances pour 1984 qui ramène de vingt-cinq à quinze ans la durée de l'exonération du paiement de la taxe foncière pour les habitations construites avant 1973. Encore une bonne décision des socialistes ! (*Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'opposition parlementaire d'alors avait particulièrement combattu cette mesure. Elle avait d'ailleurs présenté un amendement de suppression de cet article, qui avait évidemment été repoussé par l'ancienne majorité.

Non seulement les dispositions résultant de cet article imposent des charges supplémentaires à de nombreuses familles de condition modeste, mais elles manifestent un non-respect par l'Etat de la parole donnée, puisque les avantages sur lesquels les propriétaires intéressés étaient en droit de compter ont été supprimés.

Monsieur le ministre, ne vous paraît-il pas de stricte équité qu'une mesure soit inscrite dans la prochaine loi de finances rectificative afin de rétablir à vingt-cinq ans la durée de l'exonération de la taxe foncière ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balleud, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le député, ainsi que vous l'avez rappelé, c'est la loi de finances pour 1984 qui a réduit la durée des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties accordées aux constructions nouvelles.

Cette exonération, qui était auparavant de vingt-cinq ans pour les logements construits avant 1973 et de quinze ans pour ceux construits après cette date, a été ramenée respectivement à quinze ans et à dix ans pour les contribuables autres que les organismes d'H.L.M.

Vous souhaitez, monsieur le député, que le régime antérieur à 1984 soit rétabli et, si j'ai bien compris, rapidement.

**M. Hector Rolland.** Oui, monsieur le ministre !

**M. Pierre Forgues.** Alors faites-le !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'avoue être assez mal à l'aise pour vous répondre...

**Un député du groupe socialiste.** On le comprend !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... car je pense comme vous que, dans son principe, une pareille mesure serait tout à fait justifiée.

**M. Pierre Forgues.** Et alors ?...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** La réduction de la durée des exonérations temporaires de taxe foncière...

**M. François Patriat.** Et l'I.G.F. ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... a été prise en 1984 pour des raisons budgétaires et de rentrée fiscales sur lesquelles je n'ai pas besoin, je pense, de m'appesantir.

Je n'ignore pas que cette modification de notre législation a entraîné des difficultés, parfois de grandes difficultés, pour de nombreux contribuables.

**M. Pierre Forgues.** Maintenant, on est dans l'aisance, monsieur le ministre !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Pas encore ! Pas encore !

**M. Pierre Forgues.** Ça vient ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mais le rétablissement du dispositif antérieur est incompatible avec les contraintes budgétaires qu'impose le retour à l'équilibre économique et financier du pays.

**M. Pierre Forgues.** Ah ?

**M. François Patriat.** Il fallait le faire avant !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Il serait, en effet, d'un coût élevé pour l'Etat puisque celui-ci rembourse aux communes une grande part de la perte du produit fiscal qui résulte de ces exonérations.

Le retour au régime antérieur aurait également, vous le savez, une incidence sur le budget des collectivités locales, incidence partielle pour les communes et incidence totale pour les départements, car l'Etat ne leur verse pas de compensation. C'est pourquoi, monsieur le député, je ne peux pas vous laisser espérer, aussi justifiée que soit votre demande : ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ah ? Et alors ?

**M. Jean Auroux.** Il y a encore une autre variété de doryphores !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... je ne peux pas vous laisser espérer qu'il puisse en être tenu compte rapidement. Je vous demande de bien vouloir le comprendre. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES CONTRÔLEURS AÉRIENS

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hannoun.

**M. Michel Hannoun.** Ma question s'adresse à M. le ministre chargé des transports. Un retard lié à la grève des contrôleurs aériens ne m'a permis tout à l'heure de n'entendre que partiellement la réponse que vous avez effectuée à notre collègue Gengenwin.

**M. Jean Auroux.** Ne racontez pas d'histoires, il n'y a pas de grève à cette heure !

**M. Michel Hannoun.** Depuis le 21 avril, chacun mesure ici dans l'Assemblée ou, par-delà, dans le pays que les contrôleurs de la circulation aérienne observent chaque jour ouvrable, très subtilement, une grève de six heures trente à neuf heures du matin sur le territoire français. Leurs revendications, vous les avez évoquées tout à l'heure, monsieur le ministre. Mais à l'action des contrôleurs aériens vient de s'ajouter une autre perturbation du trafic provoquée, cette fois-ci, par le syndicat des pilotes de ligne. Leur mouvement de grève a pour objectif de faire pression sur la direction de la compagnie Air France pour obtenir l'installation d'un collimateur de vol à bord des Airbus A 320.

Cette situation entraîne, là encore, des retards ou des annulations. Sur les quelque cent vols qui partent chaque jour d'Orly et de Roissy, une trentaine sont concernés par ce nouveau conflit, provoquant ainsi des retards au décollage malgré l'aide des pilotes non grévistes et de l'encadrement. La compagnie Air Inter est contrainte d'envisager des modifications constantes chaque jour et, parfois, d'annuler de huit à dix vols. Ces grèves affectent plus particulièrement tous ceux qui entreprennent et tous ceux qui travaillent et utilisent l'espace aérien et donc ce moyen de transport, et elles bloquent ainsi une partie du système productif et économique de notre pays.

Quelle est, monsieur le ministre, la réglementation exacte dans ce cas ? Existe-t-il des moyens pour que notre économie soit le moins touchée possible ou peut-on en envisager ? Peut-on aujourd'hui faire un premier bilan ou, tout au moins, avoir d'ores et déjà une première idée du coût réel engendré par un tel mouvement ? Peut-on envisager la conciliation entre le droit de grève et le droit des personnes à se déplacer ? Peut-on envisager un service minimum pour éviter qu'une situation de monopole n'entraîne la dépendance de clients exaspérés parce qu'ils sont aujourd'hui malgré eux, en quelque sorte, et vous me permettez ce mot, dans le collimateur ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur le député, le maniement répété de la grève par des salariés qui ne cumulent pas les désavantages des plus bas salaires et de l'insécurité...

**M. Robert-André Vivien.** Euphémisme !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... est grave et inquiétant, et je ne crois pas que le pays le supportera très longtemps encore. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je crois que, aujourd'hui, dans la société française, suffisamment de secteurs connaissent des difficultés autrement plus graves et que, dans la mesure où la vraie politique sociale doit s'adresser d'abord aux trois millions d'exclus du marché du travail, il n'est pas normal de voir ces grèves à répétition pour lesquelles, il est vrai, les outils que vous revendiquiez tout à l'heure existent peu, ou très peu.

J'ai exposé la bonne volonté des pouvoirs publics. Différentes propositions ont été faites, notamment la création d'une agence, qui donnerait peut-être plus de souplesse aux interventions qui se révéleraient nécessaires, plus de souplesse aussi aux discussions salariales.

Pour des raisons de principe que j'ai du mal à comprendre, cette proposition a été refusée par les organisations syndicales. Pourtant, elle offrait des solutions dignes pour tous, y compris, bien sûr, pour les contrôleurs aériens qui, je le reconnais, occupent des postes de responsabilité.

**M. Claude Labbé.** Très bien !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Compte tenu de ce refus, d'autres perspectives, solides, ont été offertes aux salariés. Je les ai rappelées tout à l'heure : possibilité, dans certains cas, de recul de l'âge de la retraite, ou responsabilités supplémentaires de nature à améliorer les conditions de la retraite, ce qui n'est pas négligeable, dans la mesure où les primes atteignent un pourcentage élevé qui peut atteindre 30 p. 100 du montant des salaires. Deux organisations syndicales avaient accepté ces propositions. Elles n'ont pas été suivies par une partie des agents.

Je rappelle que les conséquences de la grève sont très faibles sur les salaires puisque, bien qu'à répétition, elle est limitée dans le temps, mais que ces conséquences sont désastreuses pour l'économie et pour tous les usagers. C'est pourquoi je fais appel à la raison de ces salariés, mais aussi à leur cœur en leur demandant de prendre en compte tout ce qui existe dans la société française aujourd'hui et qui, par rapport à leurs exigences, constitue une priorité. Je suis sûr que la réunion de cet après-midi à laquelle participent M. Douffiagues et ses services devrait conduire le plus rapidement possible à la reprise du travail. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Alain Richard.)*

#### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Rolland, pour un rappel au règlement.

**M. Hector Rolland.** Mon rappel au règlement, monsieur le président, a trait au comportement de l'Assemblée nationale à l'occasion des questions d'actualité.

Je sens monter en moi une juste colère  
C'est à qui sera ici le plus autoritaire  
On se croirait à Rome au temps du Colisée  
Les invectives se croisent comme des lames d'épée.  
C'est à qui pourfendra son antagoniste  
Peu importe le verbe, il faut qu'il périclisse  
Ce galeux qui à coups de clairon veut faire ici la loi  
C'est par cent coups de canon qu'il faut le mettre au pas.  
Dans toute cette folie qui emplit l'hémicycle  
On se pose la question, où est la République ?  
Sa morale, le respect du peuple souverain  
Tout est oublié, on le rappelle en vain.  
On se croirait à Rome, quand au temps des Vandales  
Leur clameur sauvage personnifiait le mal  
Ou bien à Byzance quand l'Empire ottoman  
Cherchait vainement la lumière dans ses flammes.  
Le peuple plein d'effroi devant de tels démons

Se pose la question : « Perdent-ils la raison ? »

Même le Président du haut de son perchoir  
En perd son latin devant cet auditoire.

La folie collective s'enfle comme un orage  
On dirait les armées mettant à sac Carthage  
C'est à qui foudroiera l'autre de sinistres éclairs  
Tout l'hémicycle résonne de propos incendiaires.

Monsieur le Président, appelez les pompiers  
Ils sont devenus fous, leur gorge est enflammée  
Dites-leur que la France hagarde les regarde  
Qu'elle a pour eux des pensées goguenardes.

Il faut faire cesser le cirque du mercredi  
Il n'intéresse nullement l'ensemble du pays  
Il vaut mieux que chacun travaille en silence

Ainsi s'en portera beaucoup mieux la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

**M. le président.** Mon cher collègue, je ne peux que respectueusement transmettre votre imprécation au bureau de l'Assemblée en rendant hommage à la forme soignée dans laquelle vous l'avez formulée. Son caractère épique répond à la fois à votre prénom et à votre fougue, lorsque vous intervenez dans cet hémicycle.

Quant au fond, nous en discuterons au bureau.

4

#### DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

##### Suite de la discussion d'un projet de loi rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail (nos 686, 696).

Hier soir, la discussion générale a été close.

La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant de répondre aux différents orateurs qui se sont exprimés au cours de la discussion générale, je voudrais me féliciter de la qualité des interventions, qui montre qu'au-delà des querelles politiques un véritable débat peut s'instaurer sur ce sujet essentiel pour notre vie économique et sociale.

On me permettra de remercier, en premier lieu, les orateurs de la majorité qui, à la suite de M. Béguet et de M. Soisson - intervenus, l'un sur l'exception d'irrecevabilité, l'autre sur la question préalable - ont apporté au projet du Gouvernement un soutien franc et massif que j'ai apprécié.

M. Jean-Paul Fuchs a parfaitement compris et su dégager l'enjeu économique et l'ambition sociale de ce projet de loi qui constitue un élément essentiel de notre politique de l'emploi. Comme il l'a dit, ce texte fait confiance aux partenaires sociaux et ouvre de nouvelles perspectives à la politique contractuelle.

M. Fuchs a montré, en outre, que ce texte s'inscrit dans le prolongement de l'ordonnance du 16 janvier 1982. Il a souligné à juste titre la contradiction que paraissent refléter l'approbation de l'ordonnance du 11 août 1986, relative au travail différencié, et le refus de l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, alors que ces deux textes, à l'évidence, vont dans le même sens et tendent tous deux à améliorer la flexibilité du travail pour conforter l'emploi.

M. Bouvet a rappelé, à juste raison, que des centaines d'hommes et de femmes, cadres et chefs d'entreprise, se battent actuellement sur le front de la guerre économique dans laquelle notre pays est engagé. C'est pour eux que ce texte est fait, pour les aider à faire face à la concurrence internationale. J'ai d'ailleurs bien noté son idée d'un grand débat national et d'une loi de programme sur l'entreprise.

M. Léonce Deprez a eu raison de souligner que le premier des acquis sociaux est l'emploi, que c'est lui qui inspire l'ensemble de notre politique, et notamment ce texte. Je pense, comme lui, qu'un certain consensus tend à se créer autour de la nécessaire compétitivité des entreprises.

M. Gantier a opportunément rappelé que tous les pays européens s'engagent dans la voie d'une plus grande flexibilité dans l'aménagement du temps de travail, qui est nécessaire sur le plan économique. Il en a parfaitement dégagé les objectifs : compétitivité des entreprises, adaptation aux fluctuations conjoncturelles d'activité et, au-delà - j'y reviens - politique de l'emploi.

Pour reprendre l'excellente formule de M. Briant, qui a regretté le retard avec lequel intervient ce texte, le projet de loi répond bien à une « ardente nécessité ».

Je voudrais enfin rassurer M. Gengenwin en lui précisant que ce texte ne légalise les accords d'entreprise conclus avant le vote de la loi en matière de modulation que pour l'avenir, et seulement, bien sûr, s'il sont conformes aux dispositions de la loi.

En ce qui concerne le travail de nuit des femmes, ce sera aux accords nécessaires, tant au niveau de la branche que de l'entreprise, de définir les conditions d'un équilibre nécessaire entre la vie professionnelle et la vie privée des intéressées.

M. Descaves a regretté, au nom du groupe Front national, le retard avec lequel intervient cette adaptation nécessaire de notre droit. Je le regrette avec lui, même si le Gouvernement n'en est pas, à mes yeux, responsable.

Il a bien voulu souligner - et je l'en remercie - qu'il faut ouvrir l'aménagement du temps de travail, et notamment la modulation, à la négociation d'entreprise.

Je lui précise, en revanche, très clairement qu'il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de remettre en cause les critères de représentativité des organisations syndicales, mais j'ai cru comprendre que cette réponse ne l'étonnerait point.

M. Ceyrac a reproché à notre projet de ne pas remettre en cause les trente-neuf heures. Quel qu'ait pu être le coût de cette mesure, nous n'entendons pas, en effet, remettre en cause un droit auquel, malgré bien des difficultés, notre économie se sera, en fin de compte, adaptée.

**M. Pierre Welsenhorn.** Mais à quel prix !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Le groupe socialiste nous a fait, par la voix de M. Le Garrec, un vigoureux plaidoyer en faveur de la croissance, nécessaire pour résoudre le problème de l'emploi. Chacun peut être d'accord avec lui pour souhaiter une croissance aussi forte que possible. Mais nous savons également, grâce à M. Fabius et grâce à l'expérience vécue, que la croissance ne se décrète pas.

Quant à moi, je m'efforce de mettre en place le cadre général qui devrait permettre aux entreprises de se développer, d'être compétitives, d'augmenter la croissance, et donc l'emploi. C'est l'objet principal de la présente loi, et particulièrement des dispositions visant la modulation, le travail dominical et le travail de nuit des femmes.

A Mme Frachon je répondrai que seules des entreprises restées ou redevenues compétitives sont susceptibles de créer les emplois dont notre pays a besoin.

Cela dit, la plupart des orateurs du groupe socialiste nous ont reproché d'avoir dénaturé la loi Delebarre...

**M. Gérard Collomb.** Ils avaient raison !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... en supprimant la réduction obligatoire et quantifiée de la durée du travail qu'elle imposait comme contrepartie de la modulation et en permettant la mise en place de cette modulation par accord d'entreprise et non plus seulement par accord de branche.

Sur le premier point, je voudrais d'abord préciser à M. Sueur et à M. Le Garrec que notre projet n'encourage nullement un accroissement des heures supplémentaires.

Une telle affirmation semble, en effet, méconnaître la condition fondamentale de tout accord de modulation, qui est que la durée hebdomadaire du travail n'excède pas en moyenne, sur l'ensemble de l'année, trente-neuf heures par semaine travaillée, condition déjà posée par l'ordonnance du 16 janvier 1982 et reprise dans le texte proposé par le projet de loi pour l'article L. 212-8-I du code du travail. Toute

heure effectuée, dans le cadre d'un accord de modulation, au-delà de cette moyenne de trente-neuf heures sur l'année, ouvre droit non seulement à la majoration de 25 p. 100 et au repos compensateur de 20 p. 100 prévus pour toute heure supplémentaire, mais encore à un repos compensateur ou à une contrepartie supplémentaires définis par l'accord de modulation. Une entreprise qui ne peut pas respecter une durée hebdomadaire moyenne de trente-neuf heures sur l'année n'a aucun intérêt à recourir à la modulation puisque toute heure effectuée au-delà de cette moyenne lui coûtera plus cher qu'une heure supplémentaire normale. La modulation ne constitue donc un avantage pour une entreprise que si celle-ci respecte une durée hebdomadaire moyenne égale à la durée légale du travail. Elle n'encourage donc, j'y reviens, aucun accroissement des heures supplémentaires.

M. Sueur a cru devoir répondre à M. Fuchs qui avait regretté que M. le Président de la République n'ait pas signé l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail. Il s'est lancé, à cette occasion, dans un exercice d'éloge de M. le Président de la République...

**M. Jean Le Garrec.** Que vous partagez !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ... exercice qui m'a paru un peu laborieux. Il est vrai que, s'agissant du moins de M. le Président de la République, M. Sueur n'est pas un habitué de ce genre d'exercice. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Que c'est mesquin !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Cela étant M. Sueur nous a présenté ensuite un vibrant plaidoyer en faveur de la réduction du temps de travail.

J'ai moi-même dit ce que je pensais du « partage du travail » par le biais de la réduction du temps de travail dans mon propos introductif. J'ai la conviction que, sous certaines conditions, en effet, la réduction de la durée du travail peut être favorable à l'emploi. Il convient qu'elle soit négociée au niveau de l'entreprise, seul niveau où les modalités pratiques de la durée du travail peuvent être définies et où les conditions financières liées aux gains de productivité peuvent être mesurées et appréciées. Je lui précise, d'ailleurs, que la durée du travail a déjà largement diminué dans notre pays. Contrairement à ce qu'il a déclaré, il n'y a pas 2,6 millions de salariés qui travaillent plus de quarante-quatre heures par semaine mais seulement 150 à 200 000 d'entre eux.

En ce qui concerne l'articulation entre accord de branche et accord d'entreprise, le projet de loi n'entend nullement privilégier l'accord d'entreprise sur l'accord de branche. Il s'agit, au contraire, de faire en sorte que la mise en place des différents dispositifs d'aménagement du temps de travail intervienne au niveau le mieux adapté aux sujets traités.

Il est ainsi prévu que, compte tenu de l'importance des règles concernées, seul un accord de branche étendu pourra déroger, dans des conditions strictement définies, à l'obligation du repos dominical, à l'interdiction du travail de nuit des femmes ou au principe du paiement des heures supplémentaires semaine par semaine.

En revanche, il semble que l'évolution des techniques et des modes d'organisation du travail à laquelle nous sommes confrontés nécessite que des réponses soient apportées sur certains points dans l'entreprise, c'est-à-dire au niveau même où sont déterminées les conditions de travail. C'est la raison pour laquelle le projet de loi autorise la mise en place de la modulation, de l'intermittence ou du repos compensateur de remplacement par accord d'entreprise ou d'établissement.

S'agissant de la modulation, je veux préciser trois points.

D'abord, j'indique à Mme Frachon que notre projet n'interdit nullement de conclure des accords de branche sur ce sujet. Il se borne à autoriser également des accords d'entreprise.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Cela revient au même !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Ensuite, je rappelle à M. Coffineau qu'aucun accord de branche n'a été conclu en application de la loi Delebarre.

**M. Gérard Collomb.** Et pour cause ! Vous êtes au Gouvernement !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** S'il pense que l'accord passé dans la métallurgie l'a été en application de la loi Delebarre, il va falloir qu'il le relise !

Si vous pensez comme moi, monsieur Collomb, dites-le à M. Coffineau, car il a prétendu que des accords de branche y avaient été passés en application de la loi Delebarre.

**M. Gérard Collomb.** Ils étaient en cours de préparation !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** J'en ai été le premier étonné et je constate que vous l'êtes autant que moi.

**M. Gérard Collomb.** A E.D.F.-G.D.F., vous avez fait pression pour que l'accord ne soit pas signé.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Nous devrions unir nos efforts pour montrer à M. Coffineau qu'il s'agit d'une information erronée.

Enfin, je souligne de nouveau que ce sont l'ordonnance du 16 janvier 1982 et la loi du 13 novembre 1982 qui ont consacré l'importance de la négociation d'entreprise en matière d'aménagement du temps de travail. Je dois d'ailleurs avouer que j'ai été stupéfait de la défiance qui a été exprimée sur certains bancs de cette assemblée vis-à-vis du rôle des syndicalistes au niveau de l'entreprise.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Démagogue !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** A quoi bon avoir créé des sections syndicales, mis en place des délégués syndicaux dans les entreprises s'ils ne doivent servir à rien, si l'on ne peut pas leur faire confiance pour signer des accords d'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) De grâce, faisons-leur un peu confiance. Ils sont, eux aussi, des partenaires sociaux à part entière.

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est comme si vous demandiez à quoi servent les préfets puisqu'il y a des ministres !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je sais bien que ces sections syndicales ne vous doivent rien. Ce n'est pas vous qui les avez créées, puisque cela s'est passé en 1968. Reconnaissez-leur au moins le droit d'avoir une existence et d'agir.

**M. Jean Le Garrec.** Elles ont certes été créées en 1968, mais sous la pression des mouvements populaires !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'action.** C'est toujours sous la pression des luttes et de l'action populaire que nous prenons des mesures, alors que quand vous en prenez, c'est spontanément. Il faudrait sortir de ce manichéisme qui m'apparaît quelque peu primaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Contrairement à ce qu'a indiqué M. Sueur, je ne pense pas que le fait de négocier au niveau de l'entreprise sur la modulation entraîne une limitation, voire une disparition des accords de branche.

Je suis personnellement favorable au double niveau de négociation.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Vous êtes pour l'autogestion !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** J'ai d'ailleurs récemment rappelé que je souhaitais poursuivre et amplifier la négociation de branche pour que chaque salarié, en France, soit couvert par une convention collective.

Il y a des sujets qui, par nature, doivent être négociés au niveau de la branche, et rien dans ce projet de loi ne les remet en cause. Il s'agit notamment des classifications, des salaires minimaux hiérarchiques, de l'ensemble des éléments qui constituent le statut social des salariés : indemnisation de la maladie, indemnités de licenciement, jours fériés...

En revanche, d'autres matières peuvent très légitimement et très opportunément être traitées au niveau de l'entreprise ou de l'établissement, de même qu'il est des matières pour lesquelles le niveau national, le niveau interprofessionnel s'impose.

M. Coffineau a posé le problème de la participation des salariés sous contrat à durée déterminée ou de travail temporaire au système de la modulation. Je rappelle que seuls les accords qui le prévoient expressément pourront étendre l'application de la modulation à ces salariés. Dans la pratique, ce sont essentiellement les salariés titulaires de contrats dont la durée excédera la période de modulation qui se verront appliquer ce système.

En tout état de cause, si certains accords étendaient cette possibilité à des contrats plus courts et si les salariés étaient amenés à travailler dans la période de forte durée du travail,

ils seraient bien évidemment indemnisés pour les heures supplémentaires qui ne seraient pas compensées, par la suite, par des horaires en deçà de trente-neuf heures.

En ce qui concerne le problème du travail de nuit des femmes, Mme Toutain a bien voulu reconnaître, et je l'en remercie, que l'interdiction du travail de nuit des femmes avait, dans l'industrie, des effets discriminatoires. Elle a posé la question de savoir à quel besoin répond cette mesure.

La réponse est simple : à une exigence économique dont les femmes se sont fait largement l'écho.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Mais non !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** D'après le sondage que j'évoquais hier, 51 p. 100 des ouvrières de ce pays sont favorables à la suppression de l'interdiction. Or notre texte repose, je le répète, sur le volontariat : volontariat des partenaires sociaux pour signer les accords de branche nécessaires ; volontariat des intéressées au niveau de l'entreprise.

Sur le plan statistique, je précise à Mme Toutain qu'il y a aujourd'hui 400 000 femmes travaillant occasionnellement la nuit dont 170 000 travaillent plus de cinquante nuits par an.

Mme Roudy considère que la suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes ne va pas dans le sens de la non-discrimination entre hommes et femmes. Je ne pense pas que ce sentiment soit partagé par les centaines de femmes qui ont été licenciées parce qu'elles ne pouvaient pas travailler la nuit ou auxquelles on a opposé des refus d'embauche pour cette même raison.

Que dire, en outre, des femmes exclues d'une possibilité de qualification supplémentaire liée à une opération de modernisation parce qu'elles ne peuvent pas travailler de nuit ?

Si l'on veut réduire les inégalités dans le travail entre hommes et femmes, il faut précisément supprimer l'interdiction du travail de nuit des femmes.

Je précise à Mme Roudy que la possibilité de prévoir des mesures spécifiques en faveur des femmes, visant à assurer leur égalité professionnelle avec les hommes dans les accords autorisant le travail de nuit des femmes a été introduite à la demande de plusieurs organisations syndicales. Toujours sur ce point, je tiens à lui faire observer que nous avons donné, contrairement à ses accusations explicites ou implicites, un nouvel élan aux contrats pour l'égalité professionnelle, puisque quatorze plans pour l'égalité professionnelle ont été signés à ce jour touchant près de 1 300 femmes dans des entreprises de toutes tailles. Les crédits consacrés à cette action ont été portés de 2 256 000 francs à 3 330 000 francs.

Quant au reste, je suis d'accord avec elle pour poursuivre l'action menée en faveur d'une véritable égalité de traitement des hommes et des femmes, qu'il s'agisse des salaires, de la promotion ou de la formation.

Mme Trautmann m'a demandé si, en étendant le champ d'application des équipes de suppléance à l'Alsace et à la Moselle, le Gouvernement ne remettait pas en cause le droit local, préoccupation également exprimée auparavant par M. Gengenwin.

Je veux les rassurer totalement : il n'est nullement dans les intentions du Gouvernement de remettre en cause, de quelque façon que ce soit, les règles locales régissant dans les départements d'Alsace et de Moselle l'obligation du repos dominical.

**M. Pierre Weiaenhorn.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Le légitime attachement des salariés de ces départements à leur statut particulier ne doit toutefois pas conduire à considérer que tout aménagement des dispositions du code du travail régissant le repos dominical dans l'industrie est nécessairement incompatible avec le droit local. Outre qu'une telle position serait juridiquement très contestable, elle aurait pour effet d'empêcher les entreprises d'Alsace et de Moselle d'amortir leurs équipements dans les mêmes conditions que leurs concurrents nationaux ou étrangers.

C'est la raison pour laquelle le projet de loi propose d'ouvrir le bénéfice des équipes de suppléance aux entreprises des départements dont il est question. Certains ont pu, en effet, penser - ce qui a été récemment confirmé tant par la jurisprudence que par la doctrine - que le dispositif qui se référerait à l'article L.221-5 du code du travail n'était pas applicable dans ces départements où le repos dominical est réglementé par le droit local.

Le projet de loi propose de permettre explicitement l'application de cette procédure en Alsace et en Moselle, car celle-ci présente, outre son intérêt incontestable pour les entreprises, l'originalité de ne pas être inconciliable avec le droit local et de prévoir des garanties sérieuses au bénéfice des salariés.

Je précise par ailleurs à Mme Trautmann que l'article 16 du projet de loi ne touche en rien au droit local en Alsace et en Moselle.

Enfin, Mme Hoffmann a essentiellement centré son intervention sur le problème du travail de nuit des femmes.

J'ai déjà indiqué, en réponse à l'exception d'irrecevabilité, les raisons pour lesquelles notre texte est parfaitement compatible, à nos yeux, avec les dispositions de la convention n° 89 de l'Organisation internationale du travail.

Mme Hoffmann a évoqué l'entreprise Thomson. Si j'en crois les résultats d'une enquête publiée hier par un journal du matin - Dieu sait que je ne l'ai pas inspirée! - les ouvrières de l'usine Thomson près d'Aix-en-Provence qui ont accepté, sur une base exclusivement volontaire, de travailler la nuit sont, dans l'ensemble, satisfaites de cette expérience.

**M. Gérard Collomb.** Ce n'est pas si net!

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Ce n'est pas véritablement du volontariat, vous le savez bien!

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** L'idéal serait, j'en conviens, que le travail de nuit puisse être supprimé pour tous, hommes et femmes.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Chiche!

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Mais dès lors qu'il existe et dès lors qu'il ne peut pas ne pas exister compte tenu de la concurrence internationale, l'interdire aux femmes constitue une discrimination injustifiée qui a été d'ailleurs dénoncée dans d'autres pays, par exemple par la Cour constitutionnelle italienne ou par la Commission des communautés européennes dans une communication récente en date du 20 mars 1987.

**Mme Muguette Jacquint.** Leur interdire le droit au travail, ce n'est pas une discrimination?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Contrairement à ce qui a été indiqué, le travail en continu, donc la nuit, répond à une exigence économique dans des secteurs nécessitant des équipements de plus en plus coûteux qui deviennent très vite obsolètes.

Mesdames et messieurs les députés, j'aurai l'occasion, lors de l'examen des articles, de préciser la portée exacte des différentes dispositions d'un texte qui a fait l'objet, jusqu'ici, d'un débat peut-être plus politique que technique.

Je me réjouis que la discussion technique puisse maintenant s'engager.

Je voudrais seulement souligner, en conclusion, qu'il s'agit d'un texte de liberté qui ouvre de nouveaux espaces à la politique contractuelle dans le domaine de l'aménagement du temps de travail.

En effet, si les syndicats ne veulent pas signer d'accords en application de ce texte, rien ne les y oblige et rien ne se passe. S'ils veulent subordonner la modulation à une réduction du temps de travail, ils sont libres de le faire. S'ils ne veulent pas conclure d'accord ouvrant la possibilité de déroger à l'interdiction du travail de nuit des femmes ou s'ils n'obtiennent pas de garanties suffisantes, cette possibilité restera lettre morte.

Texte de liberté, le projet de loi est également et surtout un texte de confiance dans la sagesse - à tous les niveaux - des partenaires sociaux de ce pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.)*

**Mme Jacqueline Hoffmann.** On croit rêver!

**M. le président.** J'ai reçu de M. André Lajoinie et des membres du groupe communiste une motion de renvoi en commission déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi présenter cette motion de renvoi en commission du projet de loi relatif à la

durée et à l'aménagement du temps de travail? Pour trois raisons de nature et de portée différentes, mais chacune d'entre elles suffirait seule à justifier cette motion de renvoi.

La première tient au fait que, article par article, amendement par amendement - chaque article étant affecté d'un comparatif et d'une histoire, chaque amendement y ajoutant - grâce à sa mécanique bien rodée, avec un président attentif, des administrateurs compétents, un rapporteur et des commissaires souvent passionnés quoique inspirés par des systèmes de valeurs très différents, grâce aussi à une majorité assurée et docile, la commission a examiné le projet dans le confort de la routine.

**M. Jean Le Garrac.** C'est excellent!

**M. Georges Hage.** La deuxième est qu'elle a pris pour argent comptant les affirmations non démontrées de M. le ministre concernant les objectifs du projet de loi, à savoir l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la création d'emplois, enfin, mais ce n'est pas le moindre, l'amélioration des conditions de travail des salariés. Voilà autant de postulats que, après le ministre, le rapporteur et les commissaires de la majorité ont acceptés, commentant avec lui ce sophisme impardonnable, indigne du législateur et d'une commission des affaires sociales, sophisme que le logicien appelle la pétition de principe, raisonnablement vicieux qui consiste à supposer vrai ce qui est justement en question.

Encore démontrerait-on que ces objectifs sont vrais et accessibles qu'il faudrait garantir leur réalisation par des dispositions visant notamment le comportement du patronat. C'eût été là le vrai travail de la commission. Mais, monsieur le rapporteur, elle l'a totalement ignoré. Elle n'a pas mesuré à quel point les atteintes nouvelles que ce projet de loi portait au code du travail modifiaient profondément sa place et son rôle dans notre droit et tendaient à rendre l'ensemble du code du travail supplétif.

La troisième, comme le communiqué de presse de la commission figurant aux pages 137 et suivantes du rapport en témoigne, est que la commission n'a pas examiné la question de la constitutionnalité du texte.

Je l'évoquerai brièvement comme l'une des conséquences des deux points précédents: méconnaissance des aspects sociaux du problème par ce projet de loi et atteinte fondamentale portée au code du travail.

Ce serait donc tout à l'honneur de l'Assemblée que la commission des affaires sociales remette sur le métier son ouvrage et, notamment, entende les syndicats représentant les travailleurs, car aucun syndicat n'approuve ce projet de loi, et le patronat, même si ce dernier aurait à nous confirmer que ce projet de loi lui convient sinon le comble.

En effet, lors de la négociation sur la flexibilité des conditions d'emploi qui s'est déroulée du mois de juin au mois de décembre 1984, le C.N.P.F. a fixé quatre objectifs prioritaires de déréglementation pour améliorer durablement la situation de l'emploi:

La création des emplois nouveaux à contraintes allégées, formule expérimentale de trois à cinq ans qui soustrairait les nouvelles embauches des contraintes actuelles en ce qui concerne les sociaux et les autorisations administratives de licenciement - 470 000 emplois pourraient, selon le calcul du C.N.P.F., être créés grâce à cette mesure;

Le raccourcissement des procédures et des délais de licenciement collectif;

L'annualisation des horaires; le calcul annuel des horaires de travail faciliterait l'aménagement du travail;

La suppression des contraintes régissant le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim. Comme je le disais, ce projet de loi comble tout à fait les souhaits du patronat!

J'aborderai d'abord l'objectif visé, à savoir la compétitivité. On nous dit doctement que notre situation économique s'est aggravée, que nous avons perdu, chez nous et à l'étranger, des parts considérables de marché, qu'il nous faut de façon urgente développer, sur une échelle encore plus vaste, la flexibilité. Je n'imposerai pas à l'Assemblée la longue liste des taux de pénétration des produits étrangers sur notre marché intérieur qui sont en constante progression, de même que je ne ferai pas part des pertes de marchés dont le ministre du commerce lui-même s'est inquiété pour immédiatement affirmer que notre balance serait structurellement déficitaire.

Il reste qu'en 1986 notre pays retrouve péniblement son niveau de production industrielle de 1980. De bradage en abandon, de casse en licenciement, de restructurations en déploiements, notre économie a été littéralement saignée. Elle est aujourd'hui durablement fragilisée et largement vassalisée.

Faut-il attendre de la flexibilité une plus grande compétitivité ? Le rapport Wisner, préparé en 1976 à la demande du ministre du travail de l'époque, sous les auspices à la fois de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et du Conservatoire des arts et métiers, en vue d'étudier l'extension du travail posté en continu et les conséquences de ce dernier sur la santé des travailleurs, mettait déjà en garde contre les justifications économiques qui étaient alors invoquées. Je le cite :

« Certains économistes font d'abord remarquer qu'on n'a pas réellement fait de bilans circonstanciés des avantages et inconvénients du travail posté considéré *a priori* comme économiquement supérieur. D'autres constatent que, dans la compétition avec les pays à plus faible niveau de vie, les pays industrialisés considèrent le travail en continu comme un moyen de compenser partiellement les différences des charges économiques, notamment salariales et sociales ; ces économistes pensent qu'il n'est pas certain que, dans ce cas, le recours au travail posté améliore la compétitivité. D'autres estiment que les améliorations d'amortissement des investissements que peut procurer une intensification du travail humain seront toujours en retard par rapport à une accélération de l'obsolescence résultant d'un effort de recherche toujours plus puissant. »

Le rapport réfutait même à l'avance toutes les justifications technologiques qui pourraient être produites. Je le cite de nouveau :

« On a remarqué que, si de nombreux processus ou équipements ont été conçus dans la perspective d'un fonctionnement continu, c'est parce qu'on savait pouvoir faire appel au travail posté. Il est donc intéressant d'agir sur la recherche technique et au moment de la conception des installations par l'ingénierie pour éviter des solutions exigeant techniquement un nombre élevé de travailleurs tout au long du nyctémère. » Mais qui contraindra le patronat à développer la recherche technique au moment de la conception des installations par l'ingénierie, si c'est pouvoir faire appel au travail posté ?

En supposant même que la flexibilité améliore la compétitivité des entreprises, conforte leur situation, augmente leurs marges bénéficiaires, qu'en résultera-t-il au niveau de l'investissement des entreprises et de la création d'emplois ?

Le *Figaro* est un journal qui s'y connaît en ce genre d'affaires. J'ai saisi samedi dernier un article intitulé « A qui mieux mieux, l'envol boursier ! », qui donne à réfléchir : « Depuis 1982... la Bourse ne cesse de battre des records. L'engouement qu'elle suscite est une pièce maîtresse dans le succès de la privatisation des entreprises et des institutions financières. Mais le marasme de l'économie ne se dément pas et les perspectives de l'O.C.D.E. pour la France demeurent médiocres. » Et plus loin : « ... les plus-values sur titres financiers augmentent la richesse financière privée. En 1985 ces plus-values auraient dépassé, en France, 400 milliards de francs, soit un ordre de grandeur comparable à l'épargne brute des ménages pour l'année ! » C'est cette tendance que la flexibilité accentuera pour que, mieux encore, l'envol boursier se réalise !

Je me rappelle le comportement du patronat textile du Nord, plus intéressé à faire suer une main-d'œuvre jeune et abondante montant des corons vers les usines de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing qu'à moderniser son matériel. Cette époque est-elle révolue ? Cette loi n'incitera-t-elle pas un patronat rétrograde à aligner les travailleurs de chez nous sur ceux de Formose, de Hong Kong ou de Corée-du-Sud ? L'entreprise devenue plus compétitive développera-t-elle des productions traditionnelles à des prix dérisoires ou des productions nouvelles pour conquérir de nouveaux marchés ? Autant de questions que le projet ne pose ni ne résout et que la commission, monsieur le rapporteur, n'a pas soulevées.

Je voudrais attirer votre attention sur une recommandation de ce rapport Wisner. En plus des actions nationales indispensables, une concertation et une réglementation internationales paraissent de plus en plus nécessaires pour éviter que des conditions anormales de travail et de vie soient utilisées comme moyens de concurrence entre pays industrialisés ou entre ces pays et les pays en industrialisation rapide. Et le

rapport recommandait : « Il convient donc de mener diverses actions au sein de la C.E.E., de l'O.C.D.E., des Nations unies et à travers les agences ou organismes spécialisés comme la C.N.U.C.E.D. et le Bureau international du travail. Mais c'est l'orientation inverse que prend ce projet de loi. En affirmant, sans le démontrer, monsieur le ministre, que la flexibilité créerait des emplois, vous m'avez rappelé la pénétrante remarque de Shakespeare dans *Le marchand de Venise* : « Le diable peut citer l'Écriture pour ses besoins. » Ici, c'est l'évangile de l'emploi que l'on invoque pour répondre aux besoins du patronat !

**M. Gérard Collomb.** La phrase est belle !

**M. Georges Hage.** On nous dit - et c'est un autre défi - que réduire le chômage, c'est avant tout étendre le plus largement encore la flexibilité. Mais tout au contraire - et les résultats économiques sont là pour le prouver - l'avènement de la flexibilité n'a fait qu'accélérer massivement le développement du chômage en progression depuis 1974. Oui ou non le taux de chômage en est-il arrivé à 11,1 p. 100 en mars de cette année ? Oui ou non le nombre de chômeurs a-t-il progressé de 8,4 p. 100 sur les douze derniers mois ? Oui ou non notre pays a-t-il atteint en la matière un triste record européen ? Continuera-t-on longtemps sur l'air de l'évidence en faisant croire qu'un tel accélérateur de chômage puisse être un instrument de résorption de ce même chômage, comme l'a rappelé hier mon ami Jean-Claude Gaysot, monsieur le ministre, à l'intervention duquel je n'ai pas entendu que vous ayez fait la moindre allusion ?

En permettant d'augmenter les cadences, de bloquer la charge de travail sur certaines périodes, de faire face en toutes circonstances avec le même personnel au travail ou au non-travail, la flexibilité est un moyen rêvé pour réduire les effectifs. Vous avez, d'ailleurs, monsieur le ministre, produit un constat impitoyable quant à la suppression d'emplois en 1987.

Troisième objectif déclaré du projet de loi : l'amélioration des conditions de travail. J'ai dit que la commission des affaires sociales avait examiné ce projet dans le confort de sa routine. Ainsi faisant, ce qui est un comble pour une commission chargée des affaires familiales et sociales, elle est passée à côté des questions essentielles que ce projet soulève. Elle a fait de l'économique sans considérer le social. Elle a oublié l'homme, le travailleur, la travailleuse, le sort que ce projet réservait à la qualité de leur vie. D'ailleurs, dans le débat d'hier, les comptes rendus analytiques en font foi, il a fallu attendre les interventions de nos amis Jean-Claude Gaysot et Jacqueline Hoffmann pour que cette question de la qualité de la vie des travailleurs soit soulevée. En commission comme en séance, vous fûtes très bref sur cet objectif-là, monsieur le ministre.

Le rapport Wisner, auquel je reviens - c'est une mine, mais il est difficilement trouvable - dénonçait à l'avance les « erreurs variables » et il condamnait à l'avance votre projet. Voici ce que j'y lis :

« Certains en arrivent à suggérer une répartition annuelle des horaires de travail au lieu de se baser sur les limites actuelles de huit heures par jour et de quarante heures par semaine. Il faudrait introduire des limites globales pour une année entière avec, éventuellement, des fourchettes journalières et hebdomadaires. Cette répartition permettrait de donner plus de souplesse dans l'organisation des cycles de rotation. Elle suppose un assouplissement de la réglementation de la durée du travail. »

Le rapport poursuit : « Cette suggestion peut paraître séduisante. Mais elle comporte des risques graves : charge de travail de certains postes devenant proprement inacceptable, dangereuse même en cas de durée trop élevée du poste, extension de la pratique des doubles activités, remise en cause d'une réglementation générale de la durée du travail et des repos et congés qui constitue un acquis social important, déviation de la législation et de la jurisprudence relatives aux heures supplémentaires. »

C'était écrit...

Tout le chapitre III de ce rapport est consacré aux constatations relatives à la santé des travailleurs postés au triple point de vue des rythmes biologiques, des fonctions vitales et des activités familiales, personnelles et sociales.

Et il conclut : « Les constatations globales statistiques sont suffisantes pour condamner le travail de nuit. »

Il développe : « Les conséquences sur la santé, bien que variables et liées aux circonstances, sont statistiquement établies et résultent, pour une large part, des insuffisances du sommeil, en qualité et en quantité. Elles peuvent être réduites par l'amélioration des conditions de travail et de vie. Mais aucun système comportant l'alternance des postes ou le travail de nuit ne peut être satisfaisant... Les conséquences sur la vie familiale varient avec la situation de la famille. Mais, » - et ce point de vue a été fort peu développé et étudié par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales - « les conséquences sur la vie sociale prennent plus de poids aux yeux des travailleurs, du fait de la programmation de plus en plus collective des modes de vie. Pour certains auteurs, qui se réfèrent à l'évolution des sociétés, le coût externe le plus important est peut-être la perte subie par la communauté, due au fait que le travailleur posté ne peut apporter à cette communauté une contribution aussi in:ense que le travailleur de jour. »

Ainsi disparaît aussi la citoyenneté de l'entreprise.

**M. Gérard Collomb.** Très bien ! Ça, c'est un argument nouveau !

**M. Georges Hage.** « Les conséquences sur la vie professionnelle des travailleurs sont variées : » - cela non plus, monsieur le rapporteur, n'a pas été étudié - « difficultés pour suivre une formation et préparer un reclassement ou une promotion, pour participer à la vie syndicale ; déqualification progressive des emplois offerts ou postés, isolement relatif par rapport à l'entreprise et aux autres travailleurs. » M. Wisner était, je le précise et je le rappelle, professeur de physiologie du travail et d'ergonomie.

**M. Gérard Collomb.** On sent que c'était quelqu'un d'éminent !

**M. Georges Hage.** Il poursuivait : « On constate des détériorations ou déficits spécifiques - sommeil, récupération physique ou nerveuse - dont la récupération ne peut être obtenue que par des compensations de même nature. » Ce qui souligne l'inadéquation des avantages financiers. Les commissaires de la commission des affaires sociales me rendront cette justice que je suis, à différentes reprises, revenu sur ce problème.

Le rapport ajoute : « Il existe une différence de qualité entre le sommeil de nuit et le sommeil de jour. Le déficit notamment en sommeil dit "paradoxal" en cas de sommeil de jour est un déficit cumulatif. La compensation de la fatigue nerveuse consécutive aux tâches mentales ou de vigilance est vraisemblablement meilleure durant le sommeil de nuit que durant le sommeil de jour, et le travail de nuit nécessite, pour un même rendement, une plus grande dépense physiologique et surtout nerveuse. Dans ce domaine, l'âge est un facteur de rigidification et de moindre facilité à compenser les déficits et les surcharges. »

Alors, je poserai ici le problème des contreparties, comme je l'ai fait en commission à différentes reprises.

**M. Jean Giard.** Excellente question !

**M. Georges Hage.** Les contreparties compensent-elles ? Peut-on peser dans une même balance le coût physiologique des heures de travail au-delà d'un certain seuil et une rémunération, quand elle existe - et elle tendra de moins en moins à exister - ou un temps de repos compensateur ?

Les attitudes évoluent à l'égard des avantages financiers liés au travail posté. Ces avantages financiers tendent maintenant à être considérés, au moins par les milieux scientifiques, comme relatifs, insuffisants, peu équitables et finalement inacceptables.

Relatifs car leur poids varie avec les niveaux économiques et les besoins individuels ou familiaux.

Insuffisants car ils ne peuvent remplacer le sommeil ou le repos, ni apporter les satisfactions attendues dans la vie privée ou sociale. Il n'y a donc pas compensation, car on ne peut pas peser dans la même balance une fatigue, qu'on a du mal à récupérer, une rémunération supplémentaires et la frustration ressentie au niveau de la vie personnelle, sentimentale, familiale.

**M. Gérard Collomb.** Regardez M. le ministre ! Il est triste ! Il ne récupère pas !

**M. Georges Hage.** Peu équitables car ils ne peuvent tenir compte des différences de situations ou de réactions des travailleurs ou des familles devant les contraintes du travail posté.

Inacceptables, enfin, car il n'est pas normal de se borner à revendiquer une indemnité pour quelque chose qui nuit à la santé du travailleur de nuit et qui atteint sa famille.

**M. Daniel Le Meur.** C'est vrai !

**M. Georges Hage.** Peut-être une réflexion sur ce texte aiderait-elle à comprendre pas mal de choses au niveau des oppositions qui seraient apparues entre les directions centrales ou fédérales des syndicats et certaines sections locales.

**M. Gérard Collomb.** Cela mériterait d'être développé !

**M. Georges Hage.** Mais, mon cher collègue, je ne doute pas que vous le ferez lors de l'examen des amendements !

Ce que l'auteur recommande mérite attention : il faut prévoir un repos avec une nuit normale après un maximum de deux à trois postes de nuit successifs ; il faut au moins deux jours successifs de repos après une période de cinq à six jours ; il faut obtenir des périodes de long repos en vie normale par un regroupement des jours fériés, des congés et des jours de repos. Et plus on lit les recommandations de ce physiologiste...

**M. Gérard Collomb.** Décidément, il faudrait faire venir ce monsieur !

**M. Georges Hage.** ... plus on constate que c'est l'anti-loi que nous sommes en train de discuter. Il est indispensable de prévoir l'octroi de jours de congé supplémentaires en fonction de l'ancienneté du travail posté, de respecter systématiquement les repos hebdomadaires du samedi et du dimanche, de faciliter la prise de congés de longue durée à la fois pendant et en dehors de l'été.

**M. Jean Giard.** Voilà quelqu'un qui connaît bien le sujet !

**M. Georges Hage.** J'en arrive à ce que je considère comme le scandale des scandales de ce projet de loi sur la flexibilité - je veux dire le travail de nuit des femmes.

On m'objectera - et cela a déjà été fait - qu'il est avant tout nécessaire de mettre en place un ensemble de réformes en ce qui concerne l'égalité des salaires et le principe des responsabilités égales à compétences égales. Je n'insisterai pas sur ce problème, qui a déjà été largement débattu.

**M. Jean Le Garrec.** Mme Yvette Roudy avait, à tous ces points de vue, fait de l'excellent travail !

**M. Georges Hage.** Dans l'argumentation qui gravite autour du travail des femmes, il y a de l'« intoxic ». On ne peut affirmer sans manquer de probité intellectuelle que, statistiquement, une majorité des femmes seraient d'accord pour travailler la nuit sans prendre en compte, sans « mettre en corrélation », comme disent les statisticiens, la pression exercée sur les comportements individuels par le développement du chômage et sans prendre en compte dans notre réflexion de législateur ce qu'on peut appeler la « logique de survie » ! (Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Daniel Le Meur.** Très bon argument !

**M. Georges Hage.** Je suis sûr, monsieur le ministre, qu'une grande partie de ces quatre-vingt-douze accords dont vous vous prévaluez, et dont nous n'avons pas eu connaissance à cette heure, sont justiciables de cette dialectique de la « survie », que tout député ayant une permanence connaît.

On rencontre des jeunes femmes qui viennent dire : « Je voudrais travailler, monsieur le député. N'importe quoi ! N'importe quel jour ! A n'importe quelle heure ! Les vacances, on verra plus tard ! Les jours fériés, si vous voulez ! » Cela s'appelle la logique de survie.

Mais qu'y a-t-il de plus inadmissible dans ce projet ? Non seulement on ne trouve nulle part, dans un texte qui fait une large place aux compensations, une quelconque allusion à une compensation de la banalisation du travail de nuit des femmes, qui pourrait consister par exemple en un congé de maternité de six mois, ainsi que le propose un amendement que nous avons déposé, mais encore je n'y trouve aucune interdiction du travail de nuit des femmes enceintes. Y aurait-il dans cette assemblée une majorité pour faire travailler la nuit les femmes enceintes ? La question est sérieusement posée.

Je voudrais insister de nouveau - et Mme Hoffmann l'a fait en commission - sur vos contradictions, monsieur le ministre. Nous, communistes, nous sommes pour la famille, pour son développement, son épanouissement, je dirai même son développement quantitatif, ne voulant pas laisser au seul M. Debré cette proposition d'intérêt national. Et nous sommes contre le travail du dimanche, de nuit et des jours fériés. Mais, vous, vous vous dites pour la famille et pour ce travail-là. Nous, communistes, nous sommes pour la santé, inséparable de la joie de vivre, et contre ce travail flexible. Vous, vous dites, comme nous, que la santé est précieuse. Vous ajoutez qu'elle a un coût. Mais vous êtes pour ce travail-là, si évidemment contraire à la santé.

Comment résolvez-vous, monsieur le ministre, ces contradictions, ces incohérences de votre politique, dont vous ne vous êtes pas justifié ?

**M. Jean Le Garrec.** Il les assume !

**M. Georges Hage.** A la vérité, vous êtes prisonnier, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, messieurs de la majorité, de la logique infernale du capitalisme. La machine doit être de plus en plus performante. Elle doit être de plus en plus vite amortie pour être remplacée par une machine encore plus performante, qu'il faudra de plus en plus vite amortir. Et pour la servir, bien sûr, le travailleur doit, à toute heure, n'importe quel jour, dimanches et jours fériés, la nuit comme le jour, travailler n'importe où, dans n'importe quelle condition, car il faut amortir la machine toujours plus vite. Marx n'est pas mort !

**M. Gérard Collomb.** Nous l'avons rencontré !

**M. Georges Hage.** Vous transformez toujours plus l'homme en appendice de chair de la machine.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon exposé, c'est-à-dire à mon deuxième grief à l'encontre de la commission et de son rapporteur, qui n'ont pas voulu considérer, ainsi que nous les y invitons, le projet de loi comme une étape nouvelle dans les procédures de « flexibilisation » et qui n'ont pas voulu mesurer l'importance des modifications apportées au code du travail. Ils n'ont pas voulu voir que cette loi, en somme, peut être définie comme une loi qui augmente toujours plus la précarisation et qui crée une insécurité croissante de l'emploi.

Mais il me faut dire ici que le départ fut donné avec les T.U.C....

**M. Jean Le Garrec.** Ah non ! Vous aviez bien démarré. Continuez !

**M. Gérard Collomb.** Jusque-là, c'était parfait !

**M. Georges Hage.** ... qui ouvraient la voie au développement des « petits boulots » et à la précarisation de l'emploi, enfonçant les jeunes dans l'impasse et l'exploitation.

**M. Gérard Collomb.** Cette deuxième partie, vous pouvez la laisser !

**Mme Yvette Roudy.** Il fallait que ça dérape !

**M. Georges Hage.** Ce fut ensuite une loi adoptée en catimini, sous l'appellation de D.D.O.S., qui étendait considérablement les possibilités pour les patrons de recourir aux contrats à durée déterminée et à l'intérim, au point d'en faire la situation d'un travailleur sur deux.

Enfin, le Gouvernement qui vous a précédé acheva son œuvre de destruction du droit du travail... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Le Garrec.** Non, non !

**M. Georges Hage.** ... avec la loi sur la flexibilité, présentée par M. Delebarre et annoncée quelques semaines avant le 16 mars. Et, de dérogation en dérogation, l'exception se transformant en règle...

**Mme Yvette Roudy.** Il n'était pas mal jusqu'à maintenant !

**M. Gérard Collomb.** Dommage !

**M. Georges Hage.** ... et les dérogations au principe créant le principe contraire, la protection des travailleurs, conquise par des décennies de lutte, disparaît progressivement.

**Mme Yvette Roudy.** Ce que c'est que l'« intox » !

**M. Gérard Collomb.** Monsieur Hage, cette partie écrite de votre discours ne vaut pas l'autre !

**M. Georges Hage.** Voici comment un juriste, Gérard Lyon-Caen, concluait, en décembre 1985, un article intitulé « La bataille truquée de la flexibilité » - titre prémonitoire : « Cependant, aujourd'hui, certains veulent « en rajouter », comme on dit. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) L'objectif recherché est de rendre l'ensemble du code du travail supplétif, de rendre son entière souveraineté au contrat de travail individuel. »

**M. Gérard Collomb.** Très bien !

**M. Georges Hage.** « Certains caressent cette chimère. Le projet de contrat collectif d'entreprise, entièrement libre de toute contrainte extérieure, et qui ne serait pas conclu avec des syndicats, mais avec des représentants élus par le personnel à cet effet, constitue la nouvelle présentation de cette vieille rengaine. Durée et modalités de l'engagement, horaires de travail, taux de la rémunération, licenciements ne seraient soumis qu'à ce seul acte, îlot de droit dans une mer de non-droit. Cette démission de l'Etat et cette exclusion du mouvement syndical, cette dérégulation complète et cette rupture totale avec la tradition commandent plus que la réserve : une absolue défiance. Vous reviendrez vite à l'épreuve de force permanente. »

Voilà une prévision qui doit nous faire tous réfléchir.

Et le juriste poursuit : « Un objectif moins radical serait de réduire le code à une portion congrue, de le cantonner à quelques principes fondamentaux, droit au préavis et aux indemnités de rupture, droit à un salaire minimum. Cet objectif, aux yeux des juristes, serait défendable si, comme dans d'autres pays, l'organisation de défense des salariés était suffisamment forte pour faire inscrire dans chaque entreprise ou dans chaque branche des règles complémentaires. »

**M. Jean Le Garrec.** C'est là le problème.

**M. Georges Hage.** Il serait imaginable, par exemple, de faire disparaître la règle du paiement majoré des heures supplémentaires. Mais, loin d'encourager à la liquidation des règles légales au profit d'un droit conventionnel, la conjoncture s'y prête fort peu. La disproportion des forces est telle que la condition salariale connaîtrait une régression profonde.

Chacun, sans doute, sera à même de se situer par rapport à ces deux textes.

On a, dans ce débat, évoqué un retour au XIX<sup>e</sup> siècle. Qu'on me permette de citer un penseur catholique de l'époque, dont la lucidité éclaire notre sujet d'aujourd'hui. Il s'agit de Lacordaire qui, en 1846, dans sa cinquante-deuxième conférence à Notre-Dame, intitulée « Du double travail de l'homme », ferraille pour que soit reconnu le droit au repos hebdomadaire du dimanche. Les libéraux assurent que l'ouvrier est libre de travailler ou non ce jour-là. « C'est, dit Lacordaire, ajouter à la réalité de la servitude l'hypocrisie de l'affranchissement ».

**M. Jean Glard.** Très bien !

**M. Georges Hage.** Et, après avoir fustigé ceux qui condamnent l'ouvrier à travailler sans relâche, car, dit-il, « l'homme a besoin de la fête », Lacordaire lancera cet anathème : « Sachent donc ceux qui l'ignorent, sachent les ennemis de Dieu et du genre humain, quelque nom qu'ils prennent, qu'entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Ronald Perdomo.** C'est Lacordaire, pas Marx !

**M. Georges Hage.** Les communistes, monsieur le ministre, ne tomberont pas sous le coup de cet anathème.

Pour terminer - et c'est le troisième point de mon intervention - je voudrais présenter quelques considérations modestes sur la constitutionnalité de ce texte.

Tout d'abord, je tiens à faire une remarque que d'autres ont déjà faite avant moi dans cet hémicycle. On a rappelé la forfanterie de M. Herzant se disant en avance d'une loi. A l'occasion de la discussion du projet de loi présenté par Mme Barzach, j'ai, pour ma part, fait allusion à ce quateron de réfractaires qui s'est opposé à la réforme hospitalière et qui, après avoir refusé d'appliquer une loi de la République, a suscité le dépôt d'un texte plus conforme à ses intérêts.

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. Georges Hage.** Cela dit, le projet de loi que vous nous présentez, monsieur le ministre, ne laisse pas de m'interroger puisque vous nous demandez d'accorder rétroactivement l'absolution à certains patrons, leur reconnaissant implicitement le droit de violer votre loi en attendant qu'une autre - plus défavorable encore aux travailleurs - soit votée à votre initiative !

Là aussi, vous leur donnez le mauvais exemple : ils violent la loi, mais vous régularisez les choses ensuite ! Demain, ils recommenceront, sûrs que, dans les semaines suivantes, une loi nouvelle les amnistiera.

La preuve est donc faite - et ce n'est pas sans nous inquiéter - qu'il existe dans ce pays des gens au-dessus des lois, qui peuvent ouvertement violer les lois sociales ou la législation sur les changes et transferts de capitaux, avec la garantie que des gouvernements comme le vôtre couvriront leurs agissements et, si nécessaire, les amnistieront !

Et l'on est conduit à se demander si la France est encore un Etat de droit ou encore si le droit deviendrait à son tour flexible ?

J'aborderai brièvement la question de la constitutionnalité des dispositions du projet de loi, en me plaçant loin du jargon ésotérique d'hier, adjectif qui s'applique, monsieur le ministre, à la réponse que vous avez faite au rapporteur de la loi précédente sur la flexibilité - j'ai nommé M. Collomb - et qui concernait la convention n° 89 du Bureau international du travail.

L'article 34 de la Constitution fait mention des principes fondamentaux du droit du travail. Nous savons que ces principes n'ont pas seulement une valeur fonctionnelle afin de déterminer le domaine de la loi et celui du règlement. La référence à ces principes concerne aussi leur contenu. Alors, je pose la question : faire travailler les femmes la nuit sans que des garanties particulières ne protègent les femmes enceintes ne remet-il pas en cause un principe fondamental du droit du travail ? La généralisation du travail en continu, dont les conséquences sont graves pour la santé des travailleurs, ne porte-t-elle pas atteinte à un principe fondamental ?

Je ne reviendrai pas sur la position de principe que notre groupe a exprimée au sujet de l'opportunité de l'existence du Conseil constitutionnel. Elle est connue. Mais essayons un instant de nous insérer dans la logique de la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Depuis sa décision du 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel fait usage de la notion de principes fondamentaux reconnus par les lois de la République pour contrôler la constitutionnalité des lois. Ainsi, la liberté d'association, reconnue par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, constitue-t-elle bien un principe fondamental, de même que, à la suite d'une décision du 20 janvier 1984, l'indépendance des professeurs d'université.

On peut penser que la loi de 1884 sur la liberté syndicale est bien une grande loi de la République et constitue le principe constitutionnel de la liberté syndicale.

Toutes les lois relatives à la durée du travail, dont les protections et garanties ont été arrachées au prix des luttes historiques des travailleurs, ne sont-elles pas des grandes lois de la République, comme la loi des huit heures de 1919 ou celle des quarante heures de 1936 ?

Porter atteinte aux grands principes définis dans ces lois qui sont le symbole de toute notre histoire sociale, c'est, à nos yeux, porter atteinte à des principes fondamentaux et donc aux règles de constitutionnalité.

J'en arrive à la fin de ma démonstration.

**M. Gérard Collomb et M. Jean Le Garrec.** C'est dommage !

**M. Jean Glard.** C'était une excellente démonstration !

**M. Georges Hage.** J'espère avoir convaincu l'Assemblée de la nécessité et de l'intérêt singulier du renvoi en commission du texte qui lui est soumis.

**M. Gérard Collomb et M. Jean Le Garrec.** Tout à fait !

**M. Georges Hage.** Séguin, est-ce du Delebarre amélioré ? En étant un peu plus Delebarre, est-on Séguin ? *(Sourires.)*

**M. Jean Glard.** Pas mal !

**M. Georges Hage.** De Séguin ou de Delebarre, qui lave plus blanc ?

Nous, communistes, ne sommes ni Séguin, ni Delebarre !

**M. Jean-Paul Fuchs et M. Pierre Welsenhorn.** On le sait !

**M. Georges Hage.** Nous ne sommes ni contre l'aménagement du temps de travail...

**M. Gérard Collomb.** Très bien !

**M. Pierre Welsenhorn.** Il fallait le dire !

**M. Georges Hage.** ... ni contre la flexibilité. Mais il faut que cet aménagement soit conçu dans les termes d'une vraie modernité, garante du progrès social, qui n'est absolument pas celle dont ce projet de loi se réclame. La modernité que nous souhaitons implique pour le moins la réduction du temps de travail, des meilleurs salaires, une formation pour tous sans discrimination, des conditions de travail dignes de notre époque et un droit du travail réellement novateur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** Sur la motion de renvoi en commission, ont seuls droit à la parole un orateur contre - mais aucun ne s'est inscrit - le Gouvernement et la commission saisie au fond.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** J'interviendrai rapidement car il n'y a lieu ni de recommencer la discussion générale ni d'anticiper sur celle des articles. Je répondrai simplement à la question : faut-il, oui ou non, renvoyer le texte en commission ?

Selon M. Hage, la principale raison de l'opportunité de ce renvoi réside dans le fait que la commission n'aurait pas pu avoir une connaissance assez approfondie du rapport de M. Wisner. Reconnaissons que, maintenant, grâce à l'intervention de M. Hage et aux nombreuses citations qu'il en a faites, plus personne dans cet hémicycle n'ignore ce rapport !

**M. Jean Glard.** Tenez-en compte, monsieur le ministre !

**M. Gérard Collomb.** Personne n'ignore Shakespeare !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** On peut donc sans craintes ni regrets rejeter la motion de renvoi.

Je ferai, néanmoins, quelques réponses précises à M. Hage.

Comme je m'y étais engagé, j'ai transmis au président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le 28 avril 1987, une analyse des quatre-vingt-douze accords d'entreprise conclus sur la modulation entre le 1<sup>er</sup> septembre 1986 et le 31 mars 1987. Je ne saurais trop vous conseiller, monsieur Hage, de vous adresser au secrétariat ou la présidence de la commission.

M. Hage s'est étonné que je n'aie fait aucune réponse particulière à M. Gaysot. Qu'il s'en souvienne, M. Gaysot ne s'est pas exprimé dans la discussion générale, mais sur la question préalable. Ma position sur la question préalable valait réponse. M. Hage aura certainement retenu que j'avais agi de la même manière à l'égard de M. Soisson et de M. Béguet.

M. Hage s'est ému du fait que, selon lui, le texte semblait légaliser avec effet rétroactif les accords d'entreprise en vigueur et, donc, qu'il serait entaché d'illégalité. Je le répète, ce n'est pas exact. En effet, le texte légalisera uniquement pour l'avenir les accords conformes à la loi. La situation des employeurs ayant appliqué ces accords avant la promulgation de la loi n'est donc nullement régularisée pour le passé. Il convient d'ailleurs de remarquer que le Conseil d'Etat a admis que cette disposition n'avait aucune portée rétroactive.

Enfin, j'ai cru comprendre, monsieur Hage, lorsque vous avez parlé de « dialectique de survie »...

**Mme Yvette Roudy.** De « logique de survie » !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Je suis prêt à me laisser interrompre sur ce point si vous le souhaitez, madame.

**Mme Yvette Roudy.** Non. Mais, pour ma part, j'ai simplement entendu parler de « logique ».

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** J'ai entendu « dialectique ». Nous vérifierons.

**M. Georges Hage.** J'ai employé les deux termes.

**Un député du groupe du R.P.R.** Pourtant, il n'est ni dialecticien ni même logique.

**M. Gérard Collomb.** C'est un dialecticien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Il y a donc eu au moins un moment où Mme Roudy n'écoutait pas !

Quand vous avez parlé de la dialectique ou de la logique de la survie, monsieur Hage, j'ai cru comprendre que vous étiez très frappé par la corrélation entre l'acceptation éventuelle d'un travail de nuit et la pression exercée par l'existence du chômage.

**M. Gérard Collomb.** Et réciproquement !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Si j'ai bien compris, l'on souhaiterait sur les bancs de l'opposition que nous raisonnions, que nous réfléchissions en faisant comme si le chômage n'existait pas. Vous souhaiteriez légiférer en faisant abstraction de l'existence du chômage.

**Mme Yvette Roudy.** Il ne faut pas tout excuser !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Mais ce n'est pas du tout notre objectif. C'est précisément pour venir à bout du chômage et parce que nous reconnaissons son existence que nous souhaitons qu'il soit légiféré dans les conditions que nous vous proposons.

Telles sont, en tout cas, les raisons pour lesquelles le Gouvernement souhaite le rejet de la motion de renvoi sur laquelle il demandera un scrutin public.

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Etienne Pinte, rapporteur.** Une motion de renvoi en commission peut se fonder sur trois arguments, monsieur Hage. Vous auriez pu me reprocher l'insuffisance des délais d'examen, de l'information de la commission - et vous l'avez fait - ou de l'examen des amendements.

En ce qui concerne les délais, je rappelle, afin que l'ensemble de l'hémicycle sache la manière dont s'est déroulée la discussion en commission, que cette dernière a consacré trois séances à l'examen de ce projet de loi : les 29 et 30 avril et le 12 mai. Cette période de douze jours n'a d'ailleurs pas été suffisante à nos collègues du groupe socialiste...

**M. Gérard Collomb.** Si !

**M. Etienne Pinte, rapporteur.** ... pour déposer un second train d'amendements, qui n'ont malheureusement pas pu être formellement discutés en commission au titre de l'article 88. Mais, avec l'accord du président de la commission, nous avons tout de même accepté le dépôt de ces amendements pour qu'ils puissent être discutés en séance publique. Vous ne pouvez donc pas, monsieur Hage, nous reprocher l'insuffisance des délais d'examen.

**M. Georges Hage.** Je ne vous ai pas fait ce genre de reproche !

**M. Etienne Pinte, rapporteur.** Vous m'avez, en revanche, reproché de n'avoir pas fait auditionner les partenaires sociaux par la commission.

**M. Georges Hage.** Oui !

**M. Etienne Pinte, rapporteur.** Je les ai entendus personnellement, mais, il est vrai, je n'ai pas cru devoir le faire une nouvelle fois en commission puisque cela avait déjà été fait à plusieurs reprises dans le passé. En fait, je n'avais éventuellement qu'à actualiser mes connaissances. Cela dit, nous savions tous quelles étaient les positions des syndicats sur ce projet de loi.

**M. Jean Le Gerrec.** Pouvez-vous les préciser ?

**M. Etienne Pinte, rapporteur.** Enfin, s'agissant des amendements, je me permets tout de même de vous rappeler, monsieur Hage, que nous en avons examiné 145 le 30 avril, 110 émanant du groupe communiste, 35 du groupe socialiste. Le 12 mai, nous avons examiné un second train d'amendements, dont une quarantaine émanait de votre groupe. Au total, nous avons examiné 150 amendements du groupe communiste.

On ne peut donc pas prétendre que la commission ne s'est pas saisie des amendements et que le groupe communiste n'a pas pu défendre ses positions.

D'ailleurs, vous-même avez dit qu'à peu près tous vos amendements étaient défendus d'avance parce que connus de tous. Il est vrai que, depuis un an, le groupe communiste a eu plusieurs occasions de faire connaître sa philosophie en matière de flexibilité et d'aménagement du temps de travail.

Même si l'examen des amendements a été assez rapide, nous avons eu un échange de vues sur nombre d'entre eux. Rappelez-vous, je vous ai dit que certains de vos amendements remettaient en cause des dispositions du code du travail, des ordonnances de 1982 et des lois sur l'aménagement du temps de travail que vous aviez vous-mêmes votées entre 1982 et 1984.

**M. Georges Hage.** Il s'agissait de les améliorer !

**M. Etienne Pinte, rapporteur.** Je vous ai également indiqué que d'autres de vos amendements manquaient de bases juridiques ou remettaient en cause des libertés fondamentales inscrites dans la Constitution.

J'estime donc que la commission a délibéré en toute connaissance de cause de ce projet sur l'aménagement du temps de travail et c'est la raison pour laquelle je demande le rejet de cette motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Lajoinie et les membres du groupe communiste et apparentés.

Je suis saisi par les membres du groupe communiste et par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	570
Nombre de suffrages exprimés .....	570
Majorité absolue .....	286
Pour l'adoption .....	249
Contre .....	321

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi, rejeté par le Sénat, est de droit dans le texte du Gouvernement.

#### Rappels au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Collomb, pour un rappel au règlement.

**M. Gérard Collomb.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 91, alinéa 9, du règlement.

La discussion générale a beaucoup éclairé nos débats. Ainsi, tous les commentateurs avaient cru pouvoir discerner une différence fondamentale entre le texte de M. Delebarre et le projet qui nous est présenté aujourd'hui : celui-ci ne voulait pas prendre en compte la réduction du temps de travail.

Or, mes chers collègues, vous avez entendu comme nous M. le ministre déclarer hier - il a d'ailleurs repris ses déclarations dans la presse - que l'un de ses objectifs était bien la réduction du temps de travail.

Dés lors, les choses changent.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Ah !

**M. Jean-Paul Fuchs.** Vous allez voter avec nous !

**M. Gérard Collomb.** Nos collègues de la majorité qui, en commission, avaient examiné tous nos amendements visant à préciser la réduction du temps de travail et qui avaient voté contre en pensant que le ministre y était opposé, découvrent en séance publique que le ministre est pour.

**Mme Yvette Roudy et M. Jean Le Garrec.** Ça change tout !

**M. Gérard Collomb.** D'où une grande stupeur. Peut-être ont-ils besoin de réexaminer nos amendements, en tout cas un certain nombre d'entre eux qui n'ont pas été examinés au titre de l'article 88.

A ce sujet, j'ouvre une parenthèse. M. Pinte, répondant tout à l'heure à M. Hage, a peut-être induit la représentation nationale en erreur, ce qui serait tout à fait regrettable pour la vérité historique, en disant que le groupe socialiste n'avait pas déposé ses amendements en temps voulu. Notre groupe les a déposés en temps voulu, et ils ont été réputés examinés, de manière un peu rapide au demeurant, au titre de l'article 88, ce que nous avons tout à fait accepté.

Il nous semble donc, monsieur le président, qu'en vertu de l'article 91, alinéa 9, les amendements du groupe communiste ou les nôtres qui ont été déposés entre la fin de l'examen au titre de l'article 88 et la fin de la discussion générale mériteraient d'être réexaminés à un triple titre.

Tout d'abord, éviter que M. le ministre n'invoque éventuellement l'article 100, alinéa 3, du règlement pour nous dire dans quelque temps qu'il rejette purement et simplement ces amendements, comme lors du redoutable précédent qu'il a introduit il y a quelques mois et dont nous nous souvenons tous.

Deuxièmement, afin de permettre à nos collègues de la majorité d'examiner nos propositions de diminution du temps de travail et de corriger, après la discussion générale, leur appréciation. Ils avaient cru que M. Séguin était contre la diminution du temps de travail. Ils vont pouvoir corriger le tir, revoir leur jugement et voter nos amendements.

Troisièmement, tous nos collègues ont certainement été impressionnés par le rapport de M. Wisner que M. Hage a cité. Je me demande si nous ne devrions pas, pendant qu'il en est encore temps, profiter de ce nouvel examen en commission au titre de l'article 91, alinéa 9, pour essayer d'auditionner M. Wisner, afin d'entendre son témoignage et d'étudier si, effectivement, le travail le dimanche et le travail de nuit ne sont pas tout à fait nuisibles...

**M. René André.** Ce n'est pas un rappel au règlement !

**M. Gérard Collomb.** ... pour la vie familiale, mais aussi tout simplement pour la vie sociale, car ils posent le problème de la place du travailleur dans la société.

Je demande donc, au nom du groupe socialiste, que nous poursuivions nos travaux en commission au titre de l'article 91, alinéa 9, du règlement.

**M. le président.** L'article 91, alinéa 9, prévoit en effet que le débat peut être suspendu pour permettre à la Commission d'examiner les amendements déposés après la réunion qu'elle a tenue au titre de l'article 88. Mais cette nouvelle réunion n'est pas automatique, elle est soumise réglementairement à l'appréciation du président de la commission.

La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Je voudrais rappeler certains faits, sans passion.

Nous avons d'abord examiné 200 amendements environ en commission. Ce débat s'est déroulé dans la sérénité, avec la participation de tous les commissaires, comme c'est normal.

Ensuite, en application de l'article 88 du règlement, nous avons réuni la commission le mardi matin, avant l'ouverture du débat en séance publique. Or, monsieur Collomb, 150 nouveaux amendements avaient été déposés le lundi soir...

**M. Gérard Collomb.** C'est-à-dire la veille !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** ... après dix-neuf heures trente. On me permettra de faire remarquer que leurs auteurs eussent pu les déposer avant, dans le souci de faciliter le travail de la commission. Comme ils les ont déposés à la dernière minute, il a été convenu - je n'étais pas ce jour-là en mesure de présider la commission et la décision

a été prise par l'un des vice-présidents - que ces amendements seraient considérés comme examinés, le ministre devant par conséquent en connaître au cours du débat.

Ma conclusion est donc très claire : nous avons fait normalement notre travail de législateur, conformément à l'esprit et à la lettre de notre règlement. Je ne vois donc vraiment pas, en mon âme et conscience, ce qu'apporterait l'examen de ces amendements en vertu de l'article 91. Ce projet, quelle que soit l'appréciation que portent les uns ou les autres, a fait l'objet de suffisamment de réflexions pour que le débat puisse s'ouvrir. L'ordre du jour de notre assemblée offrant plusieurs journées pour l'examen de ce texte, je ne suis pas favorable, monsieur le président, à la réunion de la commission en vertu de l'article 91.

**M. le président.** M. le président de la commission saisie au fond a donné son appréciation conformément à l'article 91, alinéa 9 du règlement. Si le rappel au règlement de M. Collomb pouvait se soutenir en droit, l'appréciation du président de la commission saisie au fond est souveraine et il n'y a pas lieu de poursuivre la discussion sur ce point.

La parole est à M. Georges Hage, pour un rappel au règlement.

**M. Georges Hage.** M. le ministre prend beaucoup de soin à répondre aux différents intervenants, y compris ceux de l'opposition, il faut lui rendre cet hommage. Je le prie au demeurant de m'excuser car, contrairement à ce que j'ai affirmé tout à l'heure, il a répondu à M. Gayssot à propos de la question préalable.

Les réponses de M. le ministre aux différents orateurs, bien que satisfaisantes d'un certain point de vue, sont cependant incomplètes. Je demande donc une suspension de séance d'une demi-heure afin de me livrer, avec mes amis, à une étude approfondie des réponses de M. Séguin.

**M. le président.** Sur le principe, la suspension est de droit. Sur la durée qui vous est nécessaire afin d'étudier de manière approfondie les réponses du ministre, la présidence, mon cher collègue, a une appréciation légèrement différente de la vôtre. Je propose de ramener cette durée à un quart d'heure.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante-cinq, est reprise à dix-neuf heures quinze.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. Gérard Collomb, pour un rappel au règlement.

**M. Gérard Collomb.** Je me fonde une nouvelle fois sur l'article 91, alinéa 9, de notre règlement, monsieur le président.

Mes chers collègues, je suis absolument confus.

**M. le président.** Cela dépend de ce que vous allez dire, monsieur Collomb.

**M. Gérard Collomb.** Tout à l'heure, j'ai voulu m'exprimer de manière concise pour ne pas abuser du temps de l'Assemblée. Je m'aperçois finalement que je me suis mal fait comprendre.

M. le président de la commission a refusé que nos amendements soient examinés en vertu de l'article 91, alinéa 9. J'en ai été quelque peu étonné, car cela n'est pas conforme à sa pratique habituelle du règlement de l'Assemblée nationale.

Tout d'un coup, j'ai compris. Comme dirait mon cultivé collègue Jean Le Garrec : *hic jacet lepus, ci-gît le lièvre.* (Sourires.) M. Barrot avait cru que je voulais que nous réexaminions l'ensemble des amendements : ceux qui avaient été examinés normalement par la commission, comme ceux qui avaient été réputés examinés au titre de l'article 88 du règlement. Mais ce n'étaient pas du tout ceux-là que je visais ! Je visais les amendements - une petite vingtaine - déposés par les groupes de l'opposition pendant la discussion générale.

Pourquoi demandé-je cet examen ? Je pense qu'un certain nombre de nos collègues pourraient changer d'avis, mais aussi, et surtout, je voudrais éviter que M. le ministre puisse,

parce qu'ils n'ont pas été examinés, ni au titre de l'article 88 ni à celui de l'article 91, alinéa 9, rejeter ensuite nos amendements en vertu de l'article 100, alinéa 3.

Je souhaite donc que M. le rapporteur, M. le président de la commission et M. le ministre des affaires sociales nous assurent qu'on ne rejettera pas ces amendements qui sont quelquefois, parce qu'ils ont été déposés parmi les derniers, les plus élaborés. On nous a remis, juste avant la suspension de séance demandée par notre collègue Georges Hage, les amendements déposés par les groupes socialiste et communiste. Ils m'ont paru pertinents. Notre commission trouverait à leur examen le plus grand intérêt et serait beaucoup mieux informée pour poursuivre la discussion. Ces amendements sont intéressants en eux-mêmes mais, au surplus, ils apportent un éclairage nouveau sur l'ensemble des articles du projet de loi.

**M. le président.** Mon cher collègue, exposez-nous la teneur de votre rappel au règlement. Vous n'avez pas pour l'instant à nous exposer celle de vos amendements !

**M. Gérard Collomb.** Je termine, monsieur le président.

Si nous ne pouvons pas examiner ces amendements en commission, nous souhaiterions avoir l'assurance qu'ils seront examinés en tout cas en séance publique.

**M. le président.** Le président de la commission a entendu votre précédent rappel au règlement et il s'est exprimé. Le rapporteur a la possibilité d'exposer une nouvelle fois la position de la commission sur l'application de l'article 91, alinéa 9, du règlement. Je lui donne la parole.

**M. Etienne Pinte, rapporteur.** Le groupe socialiste a eu douze jours pour présenter tous ses amendements. Ainsi qu'on l'a rappelé, il en a déposé cent soixante, lundi, à dix-neuf heures trente, et c'est la raison pour laquelle la commission, dans le cadre de l'article 88, n'a pas pu les examiner le mardi à onze heures trente. Parce que nous souhaitons que le débat se déroule dans de bonnes conditions, M. Barrot et moi-même avons demandé à la commission d'accepter la discussion de ces amendements, en dépit du fait qu'elle n'avait pas pu les examiner.

Il n'est donc pas question de réunir une fois de plus la commission.

Le groupe socialiste avait douze jours, je le rappelle, pour présenter et déposer en temps utile ses amendements !

**M. René Béguet.** Tendez-leur le doigt, ils vous mangent le bras !

**M. le président.** Ce point est désormais clairement tranché.

Quant à la discussion sur l'utilisation que le Gouvernement entend faire de ses prérogatives en séance, elle n'est pas de droit.

La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann, pour un rappel au règlement.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, relatif à l'organisation de nos travaux.

La commission saisie au fond n'a retenu aucun amendement, qu'elle qu'en soit l'origine, au projet du Gouvernement sur la flexibilité.

Mais comment imaginer un seul instant qu'un projet de vingt articles, modifiant au demeurant plusieurs articles importants du code du travail, ne puisse être amélioré ? La perfection serait-elle devenue une qualité gouvernementale ?

Il est pour le moins singulier que la commission saisie au fond et son rapporteur n'aient pas jugé opportun de proposer à l'Assemblée nationale le moindre amendement, fût-ce de forme.

On nous oppose un vote antérieur de l'Assemblée, mais un tel argument est vicié.

En effet, le législateur, dans sa souveraineté, ne se déjugerait pas en reconnaissant, quelques mois après, qu'il a mal apprécié un problème, alors même que les conditions économiques et sociales ont pu évoluer depuis.

Au reste, l'amendement Séguin, « examiné », on le sait, dans la précipitation une nuit de décembre, a été moins jugé sur le fond que par rapport aux conditions de son « examen », si je puis dire, à la « hussarde ».

Autant dire que l'Assemblée nationale n'a pas précédemment examiné ce projet de loi, même issu de l'amendement Séguin.

Le même argument a d'ailleurs été servi au Sénat, où la majorité a adopté une question préalable, empêchant ainsi tout examen du texte.

Singulière conception de la démocratie ! Le Gouvernement cherche à imposer la flexibilité aux travailleurs, en imposant au Parlement un projet de loi - en estompant le débat -, en le court-circuitant ou en obtenant de ses amis politiques le renoncement à leurs prérogatives et à leur droit d'amendement.

S'agissant de la commission et de son rapporteur, cette attitude est particulièrement grave.

Le députés communistes ont proposé à l'Assemblée de ne pas examiner ce texte - ou sinon de le rejeter - afin qu'il ne devienne pas une loi anti-travailleurs. La majorité ne nous a pas suivis.

Dès lors, nous nous résolvons à engager le débat pour développer nos arguments. Mais nous aimerions entendre le Gouvernement et sa majorité exposer et défendre ce texte, au lieu de nous opposer, laconiquement et inlassablement, un vote précédent de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Monsieur le président, rappel au règlement !

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Collomb, pour un rappel au règlement.

**M. Gérard Collomb.** Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 99.

**M. René Béguet.** C'est vraiment de l'obstruction !

**M. Gérard Collomb.** Non, j'essaie de faire en sorte que le travail parlementaire se déroule normalement !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ne vous fatiguez pas !

**M. Gérard Collomb.** Aux termes de l'article 99, alinéa 1, de notre règlement : « Des amendements peuvent être présentés par les députés aux textes servant de base à la discussion dans un délai de quatre jours de séance suivant la distribution du rapport. »

Or je lis, sur le rapport de M. Pinte, que le document a été mis en distribution le 12 mai 1987. Nos amendements, ainsi que ceux déposés par les autres groupes de l'opposition, ...

**M. René Béguet.** Lesquels ?

**M. Gérard Collomb.** ... sont donc tout à fait acceptables et doivent être acceptés.

Nous demandons donc l'engagement que ces amendements, dans leur ensemble - une petite vingtaine -, pourront être examinés en séance publique.

**M. le président.** Une position a déjà été prise par le représentant de la commission, mon cher collègue !

**M. Gérard Collomb.** Je parle d'un examen en séance publique, monsieur le président !

**M. le président.** Certes, mais précisément M. Pinte, au nom de la commission, vient de s'exprimer sur ce sujet.

**M. Gérard Collomb.** Il a dit que ces amendements seraient examinés ?...

Monsieur le ministre, vous ne ferez pas usage de l'article 100, alinéa 3, de notre règlement ?...

**M. le président.** Mon cher collègue, il n'appartient pas à la présidence de réclamer au représentant du Gouvernement de prendre position sur ce point.

Le ministre n'a pas non plus à prendre la parole sur un rappel au règlement.

**M. Gérard Collomb.** Nous demandons donc une suspension de séance pour examiner ce point. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Compte tenu de l'heure, mieux vaut lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 686, rejeté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la durée et à

l'aménagement du temps de travail (rapport n° 696 de M. Etienne Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

### du mercredi 13 mai 1987

#### SCRUTIN (N° 599)

*sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. André Lajoinie, du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail.*

Nombre de votants ..... 570  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 570  
 Majorité absolue ..... 286

Pour l'adoption ..... 249  
 Contre ..... 321

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (214) :

Pour : 213.

Non-votant : 1. - M. Alain Richard, président de séance.

##### Groupe R.P.R. (159) :

Contre : 157.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

##### Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 29.

Non-votants : 4. - MM. François Bachelot, Gabriel Domenech, Albert Peyron et Jean-Pierre Reveau.

##### Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

##### Non-inscrits (6) :

Pour : 1. - M. Robert Borrel.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvière, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Anciant (Jean)  
 Ansart (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Auchoché (Rémy)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avice (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marie)  
 Badet (Jacques)  
 Balligand (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Bardin (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Beauffils (Jean)  
 Bèche (Guy)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Berson (Michel)

Besson (Louis)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bocquet (Alain)  
 Bonnemaison (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepaux (Augustin)  
 Bordu (Gérard)  
 Borel (André)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau (Huguette)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Carlet (Michel)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elié)  
 Cathala (Laurent)

Césaire (Aimé)  
 Chanfraut (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chomat (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clert (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschamps (Bernard)

Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Dessein (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaile (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducloné (Guy)  
 Mme Dufoux (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fizsbin (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)  
 Giard (Jean)  
 Giovannelli (Jean)  
 Mme Goeuriot (Colette)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Gremetz (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hemu (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Elié)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarosz (Jean)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Journet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)

Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissegues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pensec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermaz (Louis)  
 Métails (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Miterrand (Gilbert)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Notebart (Arthur)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortet (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)

Patriat (François)  
 Pénicaut (Jean-Pierre)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Peyret (Michel)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Porelli (Vincent)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Reysier (Jean)  
 Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roux (Jacques)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stievenard (Giséle)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
 Sœur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislaïne)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergès (Paul)  
 Vivien (Alain)  
 Wacheux (Marcel)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

## Ont voté contre

## MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Ansqer (Vincent)  
Arrighi (Pascal)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bacbelet (Pierre)  
Baeceroot (Christian)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Bigard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisreau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (François)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)

Carré (Antoine)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chammougon (Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charié (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claissé (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corréze (Roger)  
Couanau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinbes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delattre (Francis)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyne (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Descaves (Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Dicbold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Druet (Guy)

Dubernard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durioux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Goussard (Bertrand)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasdouff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Gnotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Hoteindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)

Jacquat (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kaspareit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Kilifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarrin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Laffeur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Lepereq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Elie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)

Médecin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Mme Piat (Yann)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislav)  
Porteu de la Morandière (François)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriol (Jean)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)

Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Séguela (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Marrial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

## N'ont pas pris part au vote

## D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Alain Richard qui présidait la séance.

## D'autre part :

MM. François Bachelot, Gabriel Domenech, Albert Peyron, Michel Renard et Jean-Pierre Reveau.

## Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. François Bachelot, Gabriel Domenech, Albert Peyron et Jean-Pierre Reveau, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».